

Revue

N° 13
FR

Automne 2012

rurale de l'UE

Le magazine du réseau européen de développement rural



Les instruments financiers
du développement rural:
de nouvelles possibilités pour
faire face à la crise économique

Financé par la



Rédacteur en chef: Rob Peters, chef d'unité. Réseau européen et suivi de la politique de développement rural, direction générale de l'agriculture et du développement rural, Commission européenne

Comité de rédaction: Donald Aquilina, Stephen Gardner, Antonio Goncalves, Tim Hudson, Oscar Kjellberg, Derek McGlynn, Angelo Strano, Peter Toth, Dzintars Vaivods.

Droits d'auteur relatifs à la photographie: Tim Hudson, European Union, Marcus McAdam.

Photos de couverture: Joerg Hackemann -123rf and Tim Hudson

Nous vous invitons à vous abonner aux publications du réseau européen de développement durable à l'adresse suivante:

<http://enrd.ec.europa.eu>

Vous pouvez également commander gratuitement un exemplaire sur papier via le site internet EU Bookshop:

<http://bookshop.europa.eu>

Le contenu de la publication *Revue rurale de l'UE* ne reflète pas nécessairement l'opinion officielle des institutions de l'Union européenne.

La *Revue rurale de l'UE* est publiée en six langues officielles (allemand, anglais, espagnol, français, italien et polonais) et est disponible au format électronique sur le site internet du REDR.

Manuscrit finalisé en septembre 2012. La version originale est le texte anglais.

© Union européenne, 2012

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Pour de plus amples informations sur l'Union européenne, consultez le site <http://europa.eu>

Printed in Belgium

Imprimé sur papier recyclé ayant reçu le label écologique de l'UE pour papier graphique (<http://ec.europa.eu/ecolabel/>)



Le contenu de la présente publication est donné uniquement à titre d'information et n'est pas juridiquement contraignant.

ÉDITORIAL.....	2
LES INSTRUMENTS D'INGÉNIERIE FINANCIÈRE ET LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT RURAL.....	4
LES POSSIBILITÉS D'UTILISATION DES INSTRUMENTS D'INGÉNIERIE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE L'UE.....	14
L'OFFRE ET LA DEMANDE D'INSTRUMENTS D'INGÉNIERIE FINANCIÈRE RURALE.....	21
TIRER LES LEÇONS DE L'EXPÉRIENCE DES FONDS STRUCTURELS DE L'UE.....	27
LE RÔLE DES RÉSEAUX RURAUX NATIONAUX POUR FACILITER L'ACCÈS À LA FINANCE.....	34
LES INSTRUMENTS FINANCIERS PRÉVUS PAR L'INITIATIVE THÉMATIQUE DES RRN SUR L'ENTREPRENEURIAT RURAL.....	38
GLOSSAIRE.....	44

Les instruments financiers du développement rural : possibilités, expériences et défis

Les innovations de la politique de développement rural pour la période 2014-2020 devraient se traduire par l'introduction de mesures visant à renforcer la capacité des États membres de l'Union européenne (UE) à aider les entreprises rurales à accéder aux moyens financiers dont elles ont besoin pour se développer. On s'attend que ces mesures favorisent les activités de développement rural et la croissance économique dans tout l'espace rural de l'Union. Ces nouvelles perspectives de développement de l'Europe rurale s'appuient sur les possibilités qu'offre le cadre actuel de la politique de développement rural pour accéder à différents types de soutien financier.

Les instruments d'ingénierie financière (communément appelés «instruments financiers») existent sous de nombreuses formes. Ils comprennent les fonds d'emprunt, les fonds de garantie, les fonds de capital-risque, les fonds de capital-investissement et les régimes de bonifications d'intérêts. Ces instruments ont pour point commun d'offrir une alternative au financement par les subventions. Ils permettent tous de recycler l'allocation initiale des moyens financiers utilisés pour créer les fonds et donc de stimuler encore davantage le développement rural.

Les États membres peuvent utiliser ces instruments financiers dans leurs programmes de développement rural (PDR)

afin de canaliser les cofinancements du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) vers des projets soutenant un large éventail d'entreprises rurales. L'utilisation des instruments financiers du Feader dans les PDR reste limitée à ce jour, mais la demande augmente et devrait encore croître à mesure qu'ils gagnent en flexibilité.

Un assouplissement des règles régissant l'utilisation des instruments financiers dans les PDR est proposé pour le prochain cycle d'aides du Feader. Le but est d'encourager l'utilisation des instruments financiers dans les PDR afin de compléter le soutien sous forme de subventions et de rendre ainsi les projets d'investissement

Abréviations et acronymes utilisés dans ce numéro

BEI	Banque européenne d'investissement	ITI	investissement territorial intégré
CC	Cour des comptes européenne	Jasmine	action commune pour soutenir les institutions de microfinance en Europe
CELF	Community Enterprise Loan Fund	Jeremie	ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises
CSC	cadre stratégique commun	Jessica	soutien communautaire conjoint pour un investissement durable dans les zones urbaines
DG REGIO	direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne	ONG	organisation non gouvernementale
Feader	Fonds européen agricole pour le développement rural	PDR	programme de développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional	PIC	programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité
FEI	Fonds européen d'investissement	PME	petite et moyenne entreprise
FGCRR	Fonds de garantie du crédit rural de Roumanie	PNDR	programme national de développement rural
FSE	Fonds social européen	REDR	réseau européen de développement rural
GBP	livre sterling	RRN	réseau rural national
GTFR	groupe de travail sur la finance rurale	UE	Union européenne
HOL	Highland Opportunity Limited		
IMF	instrument de microfinance		
ISMEA	Institut de services pour le marché agricole alimentaire		

et la croissance économique rurale plus réalistes et plus accessibles.

Par exemple, une entreprise rurale qui reçoit une subvention au titre d'un PDR pour couvrir une partie d'un investissement pourra aussi à l'avenir obtenir l'aide d'un fonds d'emprunt financé par un PDR pour l'aider à régler la partie restante de l'investissement. En outre, cette même entreprise pourra aussi avoir recours à d'autres instruments financiers, tels qu'un fonds de garantie financé par un PDR, afin de bénéficier d'une garantie bancaire en vue d'un emprunt. Les régimes de bonifications d'intérêts, les fonds de capital-risque et les options sur actions cofinancés par les ressources d'un PDR pourraient également fournir d'autres services utiles contribuant à faciliter les projets d'investissement des entreprises rurales. Tout soutien au titre d'un PDR doit être conforme aux règles

de l'UE en matière d'aides d'État et aux autres règles pertinentes.

Manque d'information

Actuellement, il existe un manque d'information sur le potentiel des instruments financiers des PDR en tant qu'outils permettant de stimuler le développement rural et de relever les défis liés à la crise économique mondiale. Ce 13^e numéro de la *Revue rurale de l'UE* tente donc d'expliquer pourquoi, quand, comment et où les différents types d'instruments financiers des PDR peuvent être utilisés pour contribuer aux objectifs de la politique de développement rural et, de manière générale, au développement économique de l'UE.

Les articles s'inspirent des expériences d'autres fonds de l'UE et mettent en

évidence les leçons essentielles tirées par les personnes chargées de coordonner ces instruments financiers efficaces. L'accent est mis plus particulièrement sur un groupe d'instruments financiers qui sont nouveaux pour la majorité des PDR. Les principaux problèmes liés au choix et à l'utilisation de ces types d'instruments financiers sont abordés et examinés par des acteurs avertis.

La publication de ce numéro par le réseau européen de développement rural (REDR) vient à point nommé, car elle coïncide avec la préparation de la prochaine génération de PDR. Un autre objectif important consiste par conséquent à sensibiliser les acteurs des PDR aux possibilités et aux intérêts en jeu en ce qui concerne l'utilisation des instruments d'ingénierie financière pour renforcer le développement dans l'Europe rurale.

Les instruments d'ingénierie financière et les programmes de développement rural

Au total, 88 programmes de développement rural (PDR) sont actuellement mis en œuvre dans les États membres de l'UE. Ils se partagent un budget de 96,2 milliards d'euros (aux prix de 2011) provenant du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). Ce soutien financier du Feader peut être subdivisé en deux grandes catégories: les subventions non remboursables et les instruments d'ingénierie financière.





«Les entreprises rurales sont très intéressées par notre PDR, et nous avons donc approuvé un très grand nombre de demandes. Pour élargir la portée de notre PDR, nous avons décidé d'utiliser des instruments d'ingénierie financière. Nous avons ainsi pu soutenir plus de 750 demandeurs et des projets de développement rural pour plus de 275 millions d'euros.»

Viviana Vasile, unité de soutien — réseau rural roumain

Le Feader est la principale source de cofinancement des PDR des États membres. La plupart de ses ressources sont allouées sous la forme de subventions. Les instruments de soutien des PDR qui prennent la forme de subventions présentent notamment l'avantage de susciter une demande importante parce que ce type de soutien ne doit pas être remboursé. Cela permet aux bénéficiaires, en particulier aux petites et moyennes entreprises (PME) rurales qui n'ont pas les moyens suffisants pour financer totalement leurs projets avec leurs ressources propres ou leur capital commercial, d'accéder à des fonds non remboursables qui peuvent servir à couvrir partiellement des projets. Ces

projets contribuent au développement des zones rurales en renforçant la compétitivité, en maintenant l'emploi, en introduisant de nouveaux produits ou services ou en améliorant les normes de qualité.

L'avantage apparent du financement par les subventions «cache» toutefois un certain nombre de faiblesses liées aux aides au développement non remboursables. Par exemple, cette approche est susceptible d'introduire des inefficacités dans le marché et d'entraîner une mauvaise allocation de ressources déjà rares. Parfois, les bénéficiaires des subventions considèrent cette forme de financement comme de l'«argent gratuit». Il y a donc

un risque que la vigilance financière nécessaire ne soit pas vraiment observée.

En outre, dans la plupart des cas, les subventions sont payées a posteriori, après que la partie du projet concernée a été réalisée et que les justificatifs financiers ont été soumis. Les possibilités de paiement d'avance sont limitées, et les procédures administratives d'octroi des subventions, parfois complexes, peuvent également handicaper ces systèmes de financement. Autre inconvénient de la subvention: dès qu'elle a été utilisée, elle disparaît de la «caisse publique» et ne peut être réutilisée.

La capacité globale des PDR à soutenir le développement rural peut, par conséquent, s'avérer limitée s'ils reposent uniquement sur des systèmes de soutien par des subventions. Des instruments novateurs d'ingénierie financière peuvent cependant faire partie de la palette de financement des PDR et compléter les approches conventionnelles basées sur les subventions. L'un de leurs principaux avantages est de permettre le recyclage des fonds des instruments financiers pour un développement rural plus poussé.

Recycler les fonds des PDR

Pour améliorer la disponibilité des capitaux pour les investissements ruraux

et promouvoir une utilisation efficace des fonds de développement rural, la Commission européenne permet aux États membres de mettre en œuvre des mesures d'ingénierie financière sous la forme de fonds de garantie, de fonds d'emprunt et de fonds de capital-risque. Ces instruments financiers peuvent être recyclés et utilisés pour faciliter encore plus l'accès aux fonds pour l'agriculture, l'industrie alimentaire et d'autres secteurs ruraux. Dans ce contexte, le recyclage consiste à utiliser en permanence les fonds publics initialement alloués pour soutenir différents bénéficiaires des PDR. Le même montant de financement public peut donc produire un plus grand nombre d'effets positifs sur le plan du développement des zones rurales.

Les instruments financiers peuvent être créés par des fonds à participation ou par des contributions directes à des fonds de capital-investissement, des fonds d'emprunt et des fonds de garantie. Les bénéficiaires des instruments financiers peuvent être des PME ainsi que des organisations comme des entreprises communautaires ou sociales, des partenariats public-privé et des organismes tels que des trusts établis pour encadrer des projets spécifiques, par exemple une initiative en matière d'énergie rurale.

Outre qu'ils permettent le recyclage des fonds publics, les instruments d'ingénierie financière peuvent aussi exercer un effet de levier, c'est-à-dire attirer d'autres



ressources financières publiques ou privées, et encourager les destinataires à améliorer leur gestion financière et la planification de leurs activités, étant donné que le financement ne s'apparente pas à une subvention et qu'il contribue dès lors à un environnement économique plus durable.

Autre avantage potentiel pour les entreprises rurales: elles peuvent faire leurs preuves et mieux préparer leur interaction avec les investisseurs et les prêteurs commerciaux. Cet effet s'explique par le fait que les instruments d'ingénierie financière (en particulier les fonds d'emprunt) et les institutions financières commerciales utilisent des

critères similaires pour évaluer la solvabilité des bénéficiaires. Ces critères peuvent porter sur la disponibilité de garanties ou de sûretés, la capacité présumée de rembourser le prêt, les antécédents de l'entreprise et la qualité de ses gestionnaires.

Pour la période de programmation 2007-2013, la base juridique des instruments financiers du Feader est fournie par l'article 71, paragraphe 5, du règlement (CE) n° 1698/2005 et par les articles 49 à 52 du règlement (CE) n° 1974/2006. Le tableau 1 résume quelques-uns des principaux types d'instruments d'ingénierie financière qui sont possibles dans le cadre des PDR.



© TIM HUDSON



Tableau 1 — Aperçu des instruments potentiels d'ingénierie financière des PDR

Emprunts provenant de fonds d'emprunt renouvelables

Définition

Un emprunt est une forme de dette financière comprenant le principal (montant accordé par le prêteur) et les intérêts (coût de l'emprunt). Les obligations de l'emprunteur et du prêteur liées au remboursement (et aux éventuelles garanties) sont stipulées dans un contrat (crédit ou emprunt légal).

Un fonds d'emprunt renouvelable est une source de financement d'emprunts destinés à plusieurs projets de développement de petites entreprises. De nouveaux prêts peuvent être octroyés pour de nouveaux projets au fur et à mesure que les différents projets remboursent leurs emprunts.

Utilité

Les **fonds d'emprunt** bénéficiant du cofinancement du Feader peuvent offrir aux PME des conditions plus favorables que le crédit commercial. Ce type d'instrument financier est idéal pour les PME qui peuvent satisfaire aux critères de financement du Feader, mais n'ont pas accès au crédit commercial.

Fonds de capital-risque

Définition

Un fonds de capital-risque (CR) est constitué de capitaux privés destinés habituellement aux entreprises qui se trouvent au stade précoce et présentent un potentiel et un risque élevés. Un fonds de CR se rétribue en prenant une participation dans le capital des entreprises dans lesquelles il investit, qui proposent en général une technologie novatrice.

En échange du risque élevé lié au fait d'investir dans de petites entreprises qui n'ont pas encore fait leurs preuves, le fonds de CR peut parfois exercer une influence considérable sur les décisions des entreprises, en plus de s'approprier une part importante de leur propriété (et de leur valeur).

Utilité

Un fonds de CR peut s'avérer approprié si l'analyse des PME situées dans le territoire couvert par un PDR confirme que les entreprises rurales affichent un certain potentiel de développement et une forte capacité d'innovation.

Les fonds de CR peuvent apparaître intéressants aux nouvelles entreprises dont les réalisations sont limitées, qui sont trop petites pour lever des capitaux sur les marchés publics et qui ne sont pas encore en mesure de décrocher un emprunt bancaire.

Ces instruments financiers peuvent aussi s'avérer appropriés dans les cas où les PME sont disposées à abandonner en partie leur pouvoir de décision.

Bonification d'intérêts

Définition

Dans le cadre des PDR, les bonifications d'intérêts permettent de soutenir le paiement des intérêts sur un emprunt. Elles reposent sur une méthode de calcul indiquée dans le PDR de l'État membre.

Utilité

L'octroi de bonifications d'intérêts peut s'avérer approprié dans les situations où une masse critique d'entreprises rurales sont capables d'obtenir un emprunt (c'est-à-dire qu'elles disposent de sûretés adéquates ou peuvent apporter les garanties exigées par les organismes de prêt commerciaux), mais où leurs propriétaires ne sont pas certains de la stabilité de leur trésorerie. Une PME peut considérer le financement par l'emprunt comme risqué et donc s'interdire de contracter un emprunt (ce qui l'empêche de réaliser un projet de développement). Un régime de bonifications d'intérêts peut fournir un coussin financier à ces PME et leur donner la confiance dont elles ont besoin pour réaliser leurs projets.

Fonds de garantie

Définition

Un fonds de garantie sert à apporter une garantie financière pour un crédit demandé par une entreprise ou une organisation rurale et à faciliter l'accès au financement bancaire. Le fonds de garantie met en dépôt un montant utilisé par la banque comme garantie couvrant le crédit qu'elle accorde au projet de développement rural. Dès que le crédit est remboursé, la banque reverse la garantie au fonds de garantie.

Utilité

Un **fonds de garantie** constitue une option adéquate si l'analyse des PME situées dans la zone couverte par un PDR confirme qu'une masse critique de PME n'est pas capable de fournir des garanties ou sûretés suffisantes pour obtenir des crédits auprès des opérateurs commerciaux.

Le recours à l'option du fonds de garantie peut renforcer la capacité de ces PME à obtenir des crédits commerciaux.

Fonds de capital-investissement

Définition

Un fonds de capital-investissement prend une participation dans le capital d'une société, matérialisée par les actions remises aux investisseurs.

Utilité

Un fonds de capital-investissement peut s'avérer approprié si l'analyse des PME situées dans le territoire couvert par un PDR confirme que les entreprises rurales ont un certain potentiel de développement et une forte capacité d'innovation et qu'elles sont ouvertes à l'idée que des actionnaires externes influent sur leur processus décisionnel.

Le cofinancement des fonds de capital-investissement par les PDR peut apparaître intéressant aux nouvelles entreprises, dont les réalisations sont encore limitées, qui sont trop petites pour lever des capitaux sur les marchés publics et qui ne sont pas encore en mesure de décrocher un emprunt bancaire.



Les instruments d'ingénierie financière décrits au tableau 1 présentent notamment l'avantage d'offrir aux projets de développement rural des conditions plus favorables que celles proposées par les banques ou d'autres institutions de prêt purement commerciales. En outre, le champ d'application des fonds de garantie des PDR peut faciliter l'accès au crédit commercial, et les bonifications d'intérêts peuvent aider les PME rurales à rembourser leurs dettes en réduisant le montant des intérêts qu'elles doivent payer avec leurs fonds propres.

L'expérience tirée d'autres initiatives de développement de l'UE, telles que les Fonds structurels, montre que les instruments d'ingénierie financière permettent également de mobiliser le financement du secteur privé. Cela signifie que les fonds de l'UE alloués aux instruments d'ingénierie financière permettent d'«en faire plus» non seulement parce qu'ils sont recyclables, mais aussi parce qu'ils utilisent une part moins importante de ressources financières de l'UE pour atteindre le même résultat, ce qui laisse davantage de fonds à la disposition des projets d'investissement d'autres PME.

Ces effets de levier ⁽¹⁾ ont été mis en évidence, à des degrés divers, dans

plusieurs États membres qui utilisent les instruments financiers. Ces expériences indiquent que l'utilisation des instruments financiers par les PDR peut avoir un puissant effet catalytique en débloquent des fonds privés et d'autres sources de financement public.

En outre, l'expérience des Fonds structurels montre que les fonds des PDR affectés par l'intermédiaire d'instruments financiers peuvent être augmentés d'intérêts, de dividendes et d'autres gains, ce qui crée de nouvelles possibilités d'investissement dans le développement rural. Il est également acquis que la participation de partenaires financiers issus du secteur privé apporte une expertise et des connaissances spécifiques, notamment sur la manière d'améliorer les performances des entreprises ou des organisations qui dirigent les projets de développement rural, ce qui permet d'améliorer la qualité des projets et de renforcer la discipline financière.

L'état des lieux

Pourtant, malgré les avantages qu'ils présentent, l'analyse de l'utilisation des instruments d'ingénierie financière présentés au tableau 1 révèle que seuls 8 États membres ont manifesté un intérêt

pour ces instruments du Feader, à savoir la Belgique, la Bulgarie, la Grèce, la France, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie et la Roumanie. Ces pays fournissent des aides au titre des axes 1 et 3 des PDR en ciblant les activités visées par les mesures 121 (modernisation des exploitations agricoles), 123 (accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles), 312 (aide à la création et au développement des microentreprises) et 313 (promotion des activités touristiques). Les dépenses publiques totales relatives à ces instruments de financement des PDR sont estimées à quelque 531 millions d'euros pour la période 2007-2013, soit une part infime (0,3 %) du budget global des 88 PDR.

Les données relatives aux dépenses des PDR indiquent que seuls 5 États membres (la Bulgarie, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie et la Roumanie) utilisent activement les instruments financiers du Feader. Les fonds d'emprunt et les fonds de garantie sont les instruments financiers les plus prisés parmi les instruments autres que les subventions. Aucun des États membres qui ont intégré des instruments d'ingénierie financière dans leurs PDR n'a créé de fonds de capital-risque ni instauré de régime de bonifications d'intérêts (situation de mai 2012).

Une étude ⁽²⁾ réalisée par le réseau européen de développement rural (REDR) en 2012 a mis en évidence quelques-uns des obstacles, tels que les perçoivent les acteurs des PDR, à une utilisation plus large des instruments financiers pendant la période de programmation actuelle du Feader. Pour les autorités de gestion des PDR, les instruments financiers semblent exiger plus de ressources sur le plan de la gestion. En outre, une incertitude entoure la complexité des règles de contrôle supplémentaires à appliquer. Ces autorités s'inquiètent également du risque de s'exposer à des corrections financières et à des coupes budgétaires si les instruments financiers ne sont pas appliqués correctement. Certaines pensent que la demande pour les instruments financiers des PDR n'est pas forte parce que le secteur commercial est en mesure de répondre aux besoins d'investissement des PME rurales.

En vertu du règlement actuel du Feader, il est difficile de combiner des subventions dans le cadre d'un PDR et le soutien au titre d'instruments financiers, ce qui peut davantage encore dissuader les autorités de gestion de les utiliser.

Le taux d'utilisation relativement faible des instruments financiers par les 88 PDR au cours de la période de programmation actuelle du Feader est notamment dû à ces problèmes et à ces inquiétudes.

Perspectives

Étant donné les avantages que les instruments financiers représentent pour les demandeurs et les administrations concernés par les PDR, on s'attend que la prochaine période de programmation du Feader (2014-2020) mette davantage l'accent sur les instruments d'ingénierie financière. Ce processus sera appuyé par l'introduction d'un cadre stratégique commun (CSC) ⁽³⁾, qui énoncera des règles communes et cohérentes pour la mise en œuvre des fonds de l'UE en gestion partagée.

La nouvelle boîte à outils du CSC élargira et clarifiera les possibilités d'utilisation des instruments d'ingénierie financière. Les PDR pourront utiliser ces nouvelles possibilités pour proposer une palette d'options plus large afin d'aider les bénéficiaires potentiels à accéder au cofinancement du Feader dans les PDR.

L'une des principales innovations que le CSC devrait apporter réside dans une flexibilité adéquate qui permettra d'utiliser les instruments financiers des PDR en combinaison avec les programmes de subventions traditionnels. Le but de cet accroissement de la flexibilité est d'améliorer l'accès des PME rurales au soutien financier des PDR. Dans ces conditions, les agriculteurs et les autres bénéficiaires des subventions des PDR pourront utiliser les instruments financiers pour couvrir les garanties requises par certains investissements.

D'autres options permettront aux entreprises de combiner les subventions d'un PDR avec des emprunts contractés dans le cadre d'un instrument financier d'un PDR, afin de couvrir une part plus importante des coûts totaux d'un projet. Les PME rurales pourraient ainsi boucler plus facilement le financement total d'un projet. Cette possibilité devrait donc inciter davantage d'acteurs à investir dans des initiatives de développement rural.

Le tissu socio-économique et environnemental des campagnes européennes pourrait profiter d'un tel regain d'activités de développement. Les instruments financiers des PDR présentent donc de nombreuses possibilités pour aider les États membres à trouver de nouvelles stratégies de lutte contre la crise économique dans les zones rurales.

C'est pourquoi les acteurs du développement rural s'intéressent de plus en plus au champ d'application potentiel des différents instruments d'ingénierie financière pour soutenir la mise en œuvre du Feader. Les chapitres qui suivent présentent de plus amples informations sur la manière dont le Feader peut être utilisé à ces fins, sur les problèmes principaux et sur ce que le futur pourrait réserver aux instruments d'ingénierie financière du Feader.



© TIM HUDSON

⁽³⁾ Titre IV du règlement relatif au cadre stratégique commun (articles 32 et 40).

Les fonds de garantie aident les PME rurales à accéder au financement en faveur du développement

Les fonds de garantie jouent un rôle important dans la promotion des activités de développement rural, parce qu'ils peuvent aider les entreprises rurales à financer la totalité de leurs projets de développement.

En général, une exploitation agricole ou une autre PME rurale qui décroche une subvention au titre d'un PDR pour l'aider à financer un projet de développement ne reçoit qu'une partie du budget total du projet. L'entreprise doit encore trouver les fonds qui lui manquent pour réaliser l'investissement. Elle peut contracter un emprunt bancaire, mais la plupart des banques demandent une certaine garantie pour se

couvrir en cas d'échec du projet. Sans cette garantie, la PME n'est pas toujours en mesure d'obtenir un prêt et de mettre en œuvre le projet de développement. Un fonds de garantie peut combler ce déficit de financement en apportant sa caution: il s'engage à rembourser le prêt bancaire dans le cas où le projet viendrait à échouer.

Les Fonds structurels de l'UE ont une longue expérience dans l'octroi du cofinancement nécessaire pour créer ce genre de fonds de garantie, et les PDR ont également commencé à utiliser le cofinancement du Feader à des fins similaires.



© TIM HUDSON

Dans le sud de l'Italie, par exemple, un fonds de garantie utilise le cofinancement du Feader afin d'améliorer l'accès à la finance rurale pour les exploitants qui souhaitent investir dans l'amélioration de la compétitivité de leurs activités commerciales. Ce fonds est géré par l'Institut de services pour le marché agricole alimentaire (ISMEA), un organisme public étroitement lié au ministère de l'agriculture.

Giorgio Venceslai, de l'ISMEA, a expliqué à ce propos: «En Italie, nous avons un fonds de garantie central, mais il ne couvre pas les entreprises agricoles. Nous savions que les agriculteurs avaient du mal à accéder aux garanties d'emprunt des établissements commerciaux pour leurs projets de développement. Il était particulièrement difficile aux entreprises en démarrage et aux jeunes entrepreneurs du secteur agricole d'obtenir ce genre d'aide financière. De plus, l'introduction de nouveaux règlements sur les fonds propres des banques (connus sous le nom de "Bâle II") a rendu nécessaire la garantie de l'État pour renforcer la protection et améliorer la cote de risque des agriculteurs.»

Ces problèmes sont à l'origine de la création d'un fonds de garantie pour les agriculteurs, qui a été cofinancé par le Feader. L'ISMEA est

entièrement responsable de la gestion du fonds de garantie, créé sous le contrôle et avec le soutien du ministère de l'agriculture. Les règles de fonctionnement du fonds (comme les plafonds et les procédures) ont été élaborées en concertation avec les syndicats agricoles et l'association des banques italiennes.

M. Venceslai explique le fonctionnement de l'instrument financier: «L'agriculteur demande un prêt à sa banque. Celle-ci évalue la demande en tenant compte de la solvabilité de l'agriculteur et de la viabilité financière du projet. Si les sûretés ou les garanties fournies par l'agriculteur ne sont pas suffisantes, la banque envoie une demande de garantie à notre fonds. L'agriculteur n'introduit pas lui-même la demande: seule la banque peut le faire. Notre fonds s'adresse aux PME et non aux grandes entreprises. Nous pouvons couvrir jusqu'à 70 % de l'emprunt pour la plupart des entreprises, voire 80 % dans le cas des jeunes agriculteurs. Les (très) petites entreprises ne peuvent prétendre à une garantie de plus de 1 million d'euros, et un plafond de 2 millions d'euros a été instauré pour les moyennes entreprises.»

Plusieurs leçons intéressantes ont d'ores et déjà été tirées de l'expérience du fonds de garantie italien. «Au départ, beaucoup d'agriculteurs pensaient que c'était gratuit et que la garantie était en quelque sorte un "cadeau" de l'État», poursuit M. Venceslai. «La principale difficulté a consisté à expliquer aux agriculteurs que, si le fonds de garantie était là pour les aider, il devait aussi respecter les principes financiers de base, et que c'était à l'entreprise et non au fonds d'assumer le risque. Nous ne pouvons pas toujours aider chaque agriculteur parce que nous devons préserver le fonds de projets qui, pour diverses raisons, présentent un risque trop élevé.»

M. Venceslai insiste sur ce point et évoque les facteurs clés qui font le succès de la gestion d'un fonds de garantie bénéficiant du cofinancement du Feader: «Notre fonds est encore récent, mais je peux déjà en tirer cinq grandes leçons. Premièrement, un fonds de garantie doit s'appuyer sur un modèle solide d'évaluation des risques. Cet élément est d'une importance capitale. Deuxièmement, il est utile d'avoir une vue à long terme sur l'activité, surtout pendant les premières années, qui peuvent être assez difficiles. Troisièmement, un bon système informatique est un outil essentiel. Quatrièmement, pour être efficace, le fonds a besoin de collaborateurs compétents, capables de gérer les demandes de garantie et de comprendre aussi bien les besoins des banques que ceux des agriculteurs. Dernier point, et non des moindres: il est important de mettre en place une alliance forte avec les syndicats agricoles et les banques.»

Ces facteurs de succès présentent un grand intérêt pour les autres fonds de garantie qui utilisent les fonds des PDR afin d'améliorer l'accès des entreprises rurales au financement du développement. On en trouve un autre exemple en Roumanie, où les ressources du Feader ont été utilisées pour créer le Fonds de garantie du crédit rural de Roumanie (FGCRR).

Ileana Bratu, directrice générale adjointe du FGCRR, explique l'objet du fonds en ces termes: «Le Fonds de garantie du crédit rural de Roumanie a été créé à la suite de l'expérience que nous avons acquise en collaborant avec SAPARD, le programme de préadhésion de l'UE, qui octroyait un soutien financier aux zones rurales. Cette collaboration a permis de mettre le doigt sur les problèmes d'accès au crédit rencontrés par les entreprises rurales. Ces problèmes faisaient obstacle au développement des zones rurales, qui est une priorité importante pour l'aide, et entravaient dans le même temps l'absorption de l'aide financière fournie par l'UE.»

«Dans ces conditions, nous avons jugé nécessaire de mettre en place dans le programme national de développement rural (PNDR) un instrument financier permettant de renforcer l'accès au financement en améliorant la capacité des entreprises à obtenir un crédit pour financer les contributions privées aux projets d'investissements ruraux.» Cette demande de fonds de garantie a été décrite dans le PNDR, et l'autorité de gestion a joué un rôle important dans la conception du FGCRR.



© TIM HUDSON

Il a été jugé utile que le FGCRR soit suffisamment flexible pour venir en aide à différents types d'entreprises rurales. Le Fonds bénéficie ainsi du cofinancement du Feader pour les axes 1 et 3 du PNDR [à savoir les mesures 121 (modernisation des exploitations agricoles), 123 (accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles) (y compris les régimes d'aides d'État correspondants), 312 (aide à la création et au développement des microentreprises) et 313 (promotion des activités touristiques)].


Comme dans le cas italien, le FGCRR apporte des garanties qui couvrent l'emprunt jusqu'à 80 %. M^{me} Bratu relève que «la garantie est fournie dans la devise de l'emprunt et sa période de validité est égale à celle de l'emprunt, majorée d'une période maximale de 60 jours calendrier. Une fois approuvée, la garantie est payable dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la demande de la banque visant à couvrir une demande d'emprunt d'une entreprise admissible. Nous entretenons une bonne collaboration avec les banques et nous avons convenu avec elles qu'elles nous avertissent de tout événement susceptible de présenter un risque de crédit».

Pour plus d'informations

Italie: <http://www.ismea.it/flex/cm/pages/ServeBLOB.php/L/IT/IDPagina/113>

Roumanie: <http://www.fgcr.ro>

Les possibilités d'utilisation des instruments d'ingénierie financière dans le cadre de la politique de développement rural de l'UE



L'aide du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) peut être octroyée sous la forme de subventions ou d'instruments d'ingénierie financière plus novateurs. Les initiatives visant à harmoniser davantage les règles de financement de l'UE devraient contribuer à élargir la palette d'instruments financiers du Feader à l'avenir.

Les instruments d'ingénierie financière du Feader peuvent profiter à un grand nombre d'entreprises rurales et d'organisations de développement, et notamment à tous les segments du secteur agricole, aux entreprises de l'industrie alimentaire, aux propriétaires et gestionnaires de forêts, ainsi qu'aux microentreprises non agricoles exerçant leurs activités dans les zones rurales, aux agriculteurs diversifiant leurs activités dans des secteurs non agricoles, aux entreprises actives dans le domaine du tourisme rural et aux promoteurs de projets centrés sur le patrimoine rural.

Un champ d'application aussi vaste de l'aide du Feader offre de nombreuses possibilités de développement rural, et il est possible aux bénéficiaires (moyennant le respect des règles en matière d'aides d'État et de surcompensation)⁽⁴⁾ de combiner le soutien de divers instruments financiers du Feader. Ces instruments peuvent investir dans des entreprises et des organisations aux stades du démarrage ou du développement précoce, ou leur fournir des garanties. Les projets de croissance et d'expansion peuvent également être soutenus au moyen des instruments financiers du Feader.

Les États membres manifestent un intérêt croissant pour les instruments financiers du Feader, et le cadre légal actuel du Feader prévoit une action de base flexible. Certains critères et conditions sont toutefois inclus dans le cadre juridique, comme des limitations de l'utilisation du Feader pour soutenir des entreprises considérées comme «en difficulté». D'autres aspects du cadre réglementaire renforcent la nécessité d'utiliser efficacement les instruments financiers du Feader, notamment par la réutilisation des ressources allouées à ces instruments pour financer d'autres actions d'ingénierie financière.

(4) Pour plus d'informations sur les aides d'État et la surcompensation, voir: http://ec.europa.eu/competition/state_aid/studies_reports/sme_handbook.pdf

L'élaboration des instruments financiers du Feader

Une procédure claire d'élaboration des instruments financiers du Feader est nécessaire, et les autorités des États membres doivent suivre une série de grandes étapes pour créer un nouveau fonds. Elles doivent premièrement organiser un débat interne au niveau national ou régional pour cerner la demande d'un nouveau fonds et confirmer que cette approche jouit du soutien politique nécessaire. Il peut se révéler nécessaire de modifier le programme de développement rural (PDR), de même que les règles nationales ou régionales relatives aux procédures administratives du Feader. Dès que les bases juridiques sont en place, le gestionnaire du fonds est désigné et une convention est signée entre l'autorité de gestion et celui-ci.

Des organisations intermédiaires peuvent ensuite être sélectionnées pour aider

à mettre en œuvre et à promouvoir le fonds. Elles peuvent aussi contribuer aux systèmes essentiels de suivi et de contrôle qui font partie de l'obligation du gestionnaire du fonds de rendre des comptes à l'autorité de gestion. L'adoption de protocoles de clôture du fonds est un autre aspect important qui doit être pris en considération aux stades de la conception et du démarrage. L'ensemble de ces préparatifs peut prendre environ six mois avant le lancement du fonds.

L'autorité de gestion et la Commission européenne peuvent procéder à certains contrôles avant le lancement d'un instrument financier du Feader afin de s'assurer qu'il satisfait aux critères suivants:

- tous les fonds bénéficiant du cofinancement du Feader doivent être créés sous forme d'entités juridiques indépendantes;
- la preuve doit être apportée qu'ils ont été créés récemment en vertu d'un

accord entre les actionnaires, ou qu'ils constituent une entité de financement séparée au sein d'une institution financière existante;

- le fonds doit en outre avoir sa propre comptabilité, distincte des autres subventions du Feader.

La Commission européenne reste en dehors du système et ne peut être partenaire ou actionnaire du fonds.

D'autres contrôles peuvent porter sur les modalités et les conditions de la contribution du Feader, en particulier les objectifs de résultats sur la durée d'existence de l'instrument, la stratégie et la planification des investissements de l'instrument, son système de surveillance et de mise en œuvre ainsi que les dispositions de liquidation en vue de la clôture de l'instrument.

Dès qu'il est approuvé, le cofinancement du Feader peut être transféré à un instrument financier de développement rural. En général, il est versé en une fois ou en plusieurs tranches. Il doit être déclaré en tant que dépense la même année au cours de laquelle les fonds sont transférés à l'instrument financier.

Un montant initial est versé pour permettre au fonds de fonctionner durant les deux premières années. La contribution nationale au fonds doit être versée en même temps que la contribution du Feader. Le taux de cofinancement fixé (par le PDR) pour les mesures et les axes concernés doit toujours être respecté, et une approche au pro rata est nécessaire dans les cas où plusieurs mesures assorties de taux de cofinancement différents sont appliquées.

Comme pour tous les projets du Feader, les instruments financiers doivent faire l'objet d'une surveillance minutieuse qui vise à suivre leurs performances et à fournir aux gestionnaires les informations dont ils ont besoin pour leur faire atteindre leurs objectifs. Un plan de surveillance doit être soumis à l'autorité de gestion à la fin de chaque exercice financier.

© TIM HUDSON



Les plans de surveillance des instruments financiers des PDR doivent contenir des informations sur les points suivants:

- portefeuille de crédits ou de garanties pour l'exercice à venir;
 - données indiquant le taux d'exposition pour l'exercice à venir;
 - estimations de l'indicateur cible pour le taux de défaut annuel;
 - données sur toute modification concernant les critères, modalités et conditions des crédits ou des garanties;
 - ventilation des frais de gestion annuels couverts par le fonds, compte tenu des plafonds prévus par la convention de financement;
 - toute autre information prévue par la convention de financement.
- Toutes ces informations sont intégrées aux rapports annuels de l'autorité de gestion.

La proposition de la Commission relative aux instruments financiers pour l'après-2013

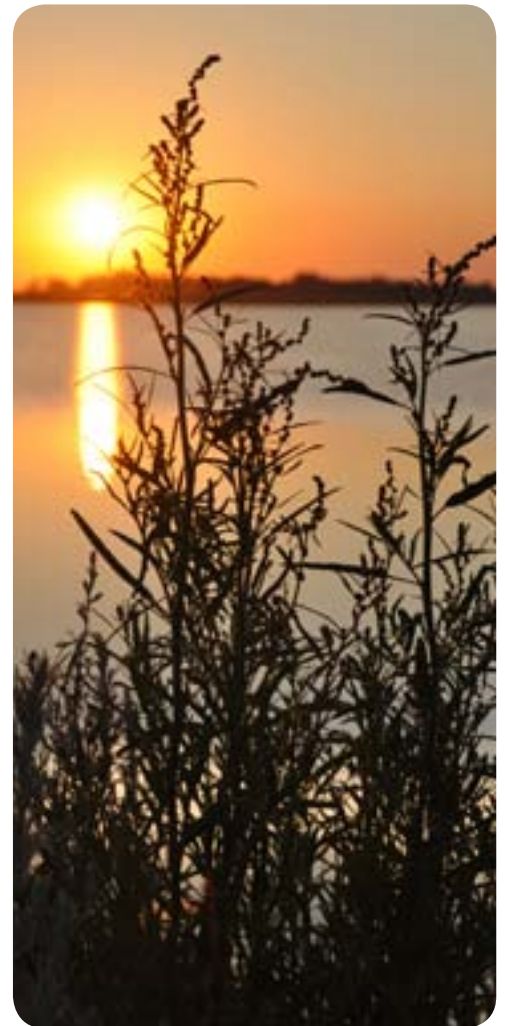
Les instruments financiers du Feader utilisés actuellement sont pour la plupart gérés par des organismes publics. Les fonds sont principalement alloués à des investissements à moyen ou à long terme soutenant des projets de taille moyenne à grande. On s'attend que la portée des instruments financiers du développement rural soit élargie (par exemple aux petits crédits ou à la gestion privée des fonds), à la suite de l'adoption du nouveau cadre stratégique commun (CSC) ⁽⁵⁾. Ce CSC, qui s'appliquera à la période de financement 2014-2020 de l'Union, a pour vocation de fournir un ensemble clair de règles communes pour le Feader et d'autres fonds de l'Union.

L'introduction des règles du CSC fera du Feader un élément central des «fonds relevant du CSC», qui comprendront aussi le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds de cohésion et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Le CSC devrait être suffisamment précis pour apporter de réelles améliorations de la coordination entre les fonds de l'UE, tout en étant assez flexible pour permettre à chaque politique couverte de remplir sa mission propre. Les dispositions relatives aux instruments

financiers font partie du titre IV du projet de règlement relatif au CSC (articles 32 à 40). Il importe de noter qu'aucune nouvelle règle régissant les instruments financiers n'est proposée dans le nouveau règlement relatif au Feader et que le CSC sera la principale référence à cet égard.

Cette approche est proposée pour simplifier et harmoniser la mise en œuvre des politiques en clarifiant les règles d'accès aux fonds complémentaires à l'intention des administrations et des demandeurs. Elle contribuera à optimiser les synergies entre les fonds relevant du CSC et permettra d'améliorer l'efficacité et l'efficience de chacun d'entre eux. On s'attend à une harmonisation des règles concernant l'admissibilité, le suivi, l'établissement des rapports et des exigences relatives à l'évaluation, la mise en œuvre et le contrôle. Celles-ci s'appliqueraient toutes aux instruments financiers du Feader.

Ce cadre juridique plus complet énoncera des règles claires permettant de combiner davantage les instruments financiers avec d'autres formes de soutien, notamment les subventions. Il sera ainsi plus facile de mettre en œuvre une palette plus large d'options et de stimuler l'élaboration de régimes d'aides adaptés.



© TIM HUDSON

⁽⁵⁾ Voir le document de travail des services de la Commission, «Éléments pour un cadre stratégique commun 2014-2020 — Le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen, le Fonds de cohésion, le Fonds européen agricole pour le développement rural et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche», SWD(2012) 61 final.

Un certain nombre de nouveautés ont également été proposées dans la gestion des instruments financiers ruraux. On discute actuellement de la possibilité de «fonds de fonds», qui utiliseraient plusieurs sources de cofinancement de l'Union. Le projet de règlement relatif au CSC contient également des propositions visant à permettre aux autorités de gestion de gérer directement les fonds d'emprunt et de garantie des PDR. Certains organes de l'UE — comme la Banque européenne d'investissement ou le Fonds européen d'investissement — pourraient devenir des partenaires dans les instruments impliquant le cofinancement du Feader. De même, une institution financière internationale dont un État membre serait actionnaire pourrait également jouer un rôle dans l'utilisation du Feader pour soutenir le développement des zones rurales. Il serait possible de créer un instrument au niveau de l'UE, et, fait intéressant, la flexibilité du CSC permet également d'utiliser les instruments du Feader dans un contexte transnational ou transfrontalier.

Un autre aspect notable du CSC est qu'il prévoit des modèles d'instruments financiers «prêts à l'emploi», qui visent à simplifier le processus de création des instruments financiers au niveau de l'État membre. Ces modèles s'inspirent des meilleures approches pratiques aux stades de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation dans le cycle

de programmation de différents instruments financiers. Ils sont également conçus pour fonctionner dans différentes circonstances et sont suffisamment souples pour permettre aux autorités des États membres de les adapter à leurs besoins spécifiques en matière de développement territorial au niveau national ou régional.

Planification ex ante

L'un des aspects les plus importants du projet de règlement relatif au CSC, pour ce qui est des instruments financiers, est la référence à l'importance des travaux préparatoires. Pour s'assurer que les fonds des PDR sont utilisés pour des activités fondées sur la demande, tous les instruments financiers devront faire l'objet d'une évaluation ex ante appropriée. Chaque instrument financier nécessitera sa propre analyse ex ante visant à déterminer la demande de soutien émanant du marché. Il s'agit d'encourager la conception d'instruments financiers dûment étayés qui comblent les lacunes existant dans les services de financement.

Tout nouvel instrument financier devra ainsi répondre aux besoins en matière de développement qui auront été confirmés par une évaluation précise des lacunes. L'évaluation ex ante analysera la demande du marché et adaptera en conséquence la taille du fonds. La valeur ajoutée devra également être prouvée

en vue de garantir qu'un instrument financier adéquat est proposé pour répondre aux défaillances du marché ou aux déficits de financement recensés. Cette approche de la planification de l'aide au développement rural, basée sur les bonnes pratiques, est de nature à réduire les risques de chevauchement avec les soutiens financiers existants. Les évaluations ex ante doivent être transparentes et faire l'objet d'un audit. Réalisées correctement, elles constituent un instrument utile pour améliorer la qualité des réalisations du Feader et favoriser des approches cohérentes de la gestion des fonds publics.

Ces évaluations pourraient faire partie des évaluations ex ante effectuées lors de l'élaboration des PDR 2014-2020, ou être réalisées au cours de la prochaine période de programmation, avant le lancement d'un nouvel instrument financier.

Il reste encore à clarifier certaines questions liées à la destination des fonds relevant du CSC après la clôture des programmes 2014-2020. Comme les instruments financiers recyclent les fonds, ils pourraient continuer à exister après 2020. Il est prévu que les ressources et les réalisations attribuables à un PDR soient utilisées pendant une période d'au moins huit ans après la clôture du PDR; au cours de cette période, le fonds doit continuer à être utilisé conformément aux objectifs du PDR.



Évaluations ex ante des instruments financiers ruraux: approches basées sur les bonnes pratiques

L'examen des instruments financiers financés par l'UE auquel la Cour des comptes s'est livrée⁽⁶⁾ a mis en évidence des approches basées sur les bonnes pratiques en matière d'évaluations ex ante. Une «évaluation des lacunes» effectuée par le Fonds européen d'investissement (FEI) en Suède a été mise en évidence comme modèle susceptible d'être reproduit utilement ailleurs.

L'évaluation des lacunes a été achevée par le FEI en janvier 2007. Elle portait notamment sur les points suivants:

- une analyse complète, à l'échelle nationale, de l'offre et de la demande de financement des petites et moyennes entreprises (PME) par type d'instrument financier, le cas échéant en tenant compte des spécificités régionales;
- les zones où l'existence d'un déficit de financement a pu ou n'a pas pu être raisonnablement établie;
- une mention des aides précédentes et des autres aides de l'UE susceptibles de pallier les déficits de financement;
- des informations sur la structure prévue des dépenses cofinancées (allocation des fonds), et notamment le lien avec le programme opérationnel soumis à la Commission pour approbation;
- des informations sur les intermédiaires financiers potentiels capables de mettre en œuvre le programme de financement.

L'analyse des besoins des PME en matière d'aides financières a été effectuée dans le cadre d'un processus de consultation, auquel un grand nombre d'acteurs du marché ont contribué, tant du secteur public que du secteur privé. Un programme d'entretiens avec des acteurs clés a été suivi d'un atelier de grande envergure.

L'évaluation des déficits a permis de bien cerner en amont les besoins des PME en matière d'aides financières et a contribué à la conception et à la mise en œuvre ultérieures du soutien du FEI aux PME suédoises.



© UNION EUROPÉENNE

⁽⁶⁾ http://enrd.ec.europa.eu/app_templates/filedownload.cfm?id=E610A03D-963D-173A-D287-6451904FC151



© TIM HUDSON



La perspective suédoise

La Société de capitaux du réseau rural suédois a été créée pour corriger le déséquilibre entre le déclin rural et la croissance urbaine, les investissements se concentrant dans les villes alors qu'ils se font rares dans les zones rurales. La Société a voulu savoir si les investisseurs estimaient que les entreprises rurales n'offraient pas un rendement potentiel suffisamment élevé ou s'il n'y avait pas assez d'entrepreneurs présentant des possibilités d'investissement intéressantes. Elle se demandait donc ce qui retenait l'un ou l'autre de ces deux groupes.

Un faible pourcentage seulement d'entreprises rurales ont déclaré qu'elles avaient des difficultés pour trouver des investisseurs. La Société, composée de personnes ayant une grande expérience dans divers domaines de l'entrepreneuriat et de la finance en milieu rural, est d'avis que ces résultats doivent être interprétés avec prudence. L'expansion des entreprises est freinée. La Suède rurale connaît depuis plusieurs années un déclin, aggravé par l'effritement constant des services locaux.

Les entreprises agricoles représentent celles qui rencontrent le moins de problèmes. L'intensité du capital est élevée; elles ont acheté des installations et des machines productives et utilisent leurs terres et leurs forêts comme garanties. En revanche, les propriétaires d'autres entreprises doivent choisir: hypothéquer leur logement familial (au risque de le perdre) ou renoncer à contracter un emprunt.

La Société a constaté que les théories et les concepts économiques conventionnels n'expliquent pas comment la mondialisation et les interactions entre les banques et les contractants ruraux et urbains affectent l'économie locale. Le désinvestissement ne résulte pas d'une défaillance du marché, mais plutôt d'une fuite de l'économie locale. À l'échelle nationale, l'épargne des ménages est captée par les institutions financières et réinvestie dans les entreprises. Les

entrepreneurs ruraux reçoivent cependant une aide financière nettement moins importante que les sociétés établies dans les grandes villes. Les sociétés cotées en Bourse profitent le plus de la mondialisation, surtout en période de crise financière.

La Société considère également que les institutions financières rurales, les banques d'épargne et les banques coopératives, créées à l'origine pour promouvoir l'économie locale et les intérêts financiers de leurs membres, se sont muées en organismes obnubilés par le profit. Ces institutions ont contribué à alimenter une longue spirale descendante: une économie locale anémiée entraîne un plus grand dépérissement encore. Les banques pensent que les investissements dans les petites entreprises rurales sont plus risqués et moins rentables, en particulier dans les zones où l'activité économique se contracte.

Quelle que soit la solution préconisée par les conseillers politiques pour inverser cette tendance, la plupart d'entre eux conviennent que la société du futur sera limitée et fondamentalement modifiée par l'absence d'énergie bon marché. Nous savons que les réserves mondiales de combustibles fossiles déclineraient alors que la demande croît, surtout en Asie.

Nous assistons donc à une mutation historique rapide et importante de l'ensemble de la société, dont l'issue est très incertaine. Nous espérons que le développement technologique et le bon fonctionnement des marchés nous donneront le temps de réaffecter les ressources et d'investir dans cette transition. Toutefois, nous nous sommes déjà lourdement endettés pour financer des infrastructures basées sur les combustibles fossiles, qui deviennent obsolètes. Les entreprises rurales et urbaines devront rapidement réaménager leurs bilans et, bien qu'endettées, trouver le moyen d'acquiescer de nouvelles infrastructures sans s'endetter davantage encore.



L'offre et la demande d'instruments d'ingénierie financière rurale

Les instruments d'ingénierie financière soutiennent les petites et moyennes entreprises (PME) rurales européennes en utilisant les divers fonds disponibles, du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) aux Fonds structurels; la demande augmente de manière constante, tandis qu'il existe toujours un manque d'information sur les possibilités qui s'offrent à ces entreprises. Dans les régions rurales de certains États membres, les PME sont exclues du soutien financier des institutions de prêt. Il existe donc bien un «déficit de financement rural», mis en évidence par une récente étude réalisée par l'initiative thématique du réseau européen de développement rural (REDR) sur l'entrepreneuriat rural.

D'après les estimations, les régions rurales génèrent 48 % de la valeur ajoutée brute de l'UE et pourvoient 56 % de l'emploi combiné dans les 27 États membres. L'économie rurale se caractérise notamment par le fait qu'elle est essentiellement constituée de PME, dont la plupart sont de très petites entreprises présentant un taux élevé d'activité indépendante. Ces PME rurales forment une clientèle potentielle importante pour les instruments d'ingénierie financière.

Les PME rurales recèlent manifestement un potentiel considérable de création d'emplois et peuvent contribuer dans une large mesure à sortir de la crise économique mondiale actuelle. L'accès des PME au crédit pour financer leur croissance économique et leur développement est généralement considéré comme un élément crucial de la reprise économique en Europe.

Un rapport de synthèse de la Commission européenne ⁽⁷⁾ révèle que près de 300 instruments financiers sont utilisés pour apporter le soutien des Fonds structurels aux entreprises des États membres de l'UE pendant la période 2007-2013. Il s'agit notamment de fonds d'emprunt (43 %), de fonds de capital-investissement (36 %) et de fonds de garantie (21 %). Le budget des aides combinées aux PME s'élève à un total de 7,4 milliards d'euros, et, à la fin de 2010, les fonds avaient soutenu 20 858 investissements dans des entreprises, en utilisant 3,150 milliards

d'euros pour mobiliser quelque 4,3 milliards d'euros de financement global du développement. Environ 91 000 emplois ont ainsi pu être créés ou préservés. Bon nombre de ces instruments financiers sont déployés dans des zones rurales, mais ils se bornent souvent à soutenir des activités non agricoles. Or, les entreprises agricoles, forestières et agroalimentaires ont les mêmes besoins en développement que d'autres entreprises. La demande d'instruments financiers dans le cadre de programmes de développement rural (PDR) semble donc élevée pour pallier ce déficit.

Plusieurs institutions financières soutiennent le développement des PME. Une étude de la Banque mondiale ⁽⁸⁾ a confirmé que l'éventail des prestataires de services financiers aux PME rurales comprend des institutions aussi bien formelles qu'informelles, et notamment des banques publiques, privées et coopératives, d'autres institutions financières, des organisations non gouvernementales (ONG), des institutions de microfinance ainsi que des organisations financières et prêteurs au niveau local.

Les PME ont également accès à l'aide au développement de l'UE et des États membres grâce à différentes sources de cofinancement, et notamment au Feader, aux Fonds structurels, au programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC) et aux banques européennes, telles que la Banque européenne d'investissement.

Évolution de la demande

La demande d'aide financière émanant des PME de l'UE continue de présenter un certain nombre de caractéristiques observées par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne. Les principales tendances sont les suivantes:

- le comportement des PME de l'UE a changé depuis 2009, celles-ci s'en remettant de plus en plus au financement externe (et non à leurs propres ressources). Le pourcentage de PME ayant recours au financement externe est passé de 27 à 56 % (en moyenne) dans l'échantillon d'Eurostat;
- la plupart des PME interrogées par Eurostat indiquent qu'elles sollicitent un financement externe en premier lieu pour se constituer un fonds de roulement ou acheter des terres, des bâtiments, de l'équipement ou des véhicules;
- la plupart des demandes d'assistance externe émanant des PME de l'UE portent sur un montant inférieur à 100 000 euros, bien qu'il existe aussi une forte demande pour des prêts allant jusqu'à 1 million d'euros, voire davantage;
- les prêts bancaires restent la source de financement externe la plus utilisée par les PME;
- seul un très faible pourcentage de PME ont recours à d'«autres institutions financières» comme source de financement externe;
- les PME interrogées par Eurostat estiment que les banques sont moins disposées qu'avant à leur prêter de l'argent



⁽⁷⁾ *Financial Engineering Instruments Implemented by Member States with ERDF Contributions. Programming Period 2007-2013.* (http://ec.europa.eu/regional_policy/the_funds/doc/instruments/financial/financial_engineering_report_2012.pdf)

⁽⁸⁾ Banque mondiale, *Community-based Financial Organizations: A Solution to Access in Remote Rural Areas? Agriculture and Rural Development Discussion Paper 34, 2007* (<http://siteresources.worldbank.org/INTARD/Resources/combasedfinance.pdf>).

et ne s'attendent pas à une amélioration de l'accès au crédit bancaire dans un proche avenir;

- le pourcentage de PME qui réussissent à obtenir un financement externe a chuté entre 2007 et 2010. La proportion de demandes de prêt partiellement acceptées ou rejetées a doublé au cours de la même période.

Une défaillance du marché est manifeste du côté de l'offre. Alors que les PME comptent de plus en plus sur l'emprunt pour satisfaire leurs besoins de financement externe, les banques sont de moins en moins enclines à leur faire crédit, et donc l'offre de prêts bancaires diminue.

On ne dispose que de peu d'informations sur la manière dont ces tendances et ces problèmes affectent en particulier les entreprises rurales. Ce manque d'information est dû à deux raisons: premièrement, les études ne précisent généralement pas si les PME d'échantillon exercent leurs activités dans des zones essentiellement rurales, intermédiaires ou essentiellement urbaines, ce qui empêche de tirer une quelconque conclusion sur les entreprises rurales; deuxièmement, certaines études sur l'accès des PME au financement excluent les PME dont les activités ont trait à l'agriculture, la sylviculture ou la pêche.

Malgré l'absence de données spécifiques sur le monde rural, la diversité des entreprises commerciales qui exercent aujourd'hui leurs activités dans nos campagnes permet de penser que les PME rurales sont elles aussi affectées par les défaillances du marché précitées. En fait, la défaillance du marché pourrait être accentuée dans les zones rurales pour les raisons présentées ci-après.

Facteurs liés à l'offre

Dans les régions rurales de certains États membres, les PME peuvent éprouver des difficultés à accéder au financement nécessaire à la réalisation de leur potentiel de développement rural. Lorsque les entreprises rurales sont exclues du soutien financier fourni par les institutions de prêt, la politique de développement rural est confrontée à un défi de taille. Ce «déficit



© TIM HUDSON

de financement rural» peut être attribué à plusieurs facteurs, exposés ci-après.

Les institutions de prêt européennes exercent désormais un contrôle plus strict sur les financements qu'elles fournissent, en vertu des accords internationaux visant à réduire le risque de crise économique à l'avenir⁽⁹⁾. De ce fait, les PME réputées présenter un risque élevé pour l'investisseur éprouvent de plus en plus de difficultés à accéder au financement du développement.

Certaines PME rurales peuvent être considérées comme présentant un risque plus élevé que d'autres entreprises parce qu'elles passent pour être plus sensibles à certains facteurs d'incertitude comme le temps ou les fluctuations économiques ou saisonnières. Les PME rurales peuvent aussi être désavantagées par le fait que les institutions de prêt ne connaissent pas bien les activités et le potentiel de l'économie rurale, surtout quand les

prêteurs sont éloignés géographiquement des entreprises rurales.

Une étude présentée dans le *Final Report on the ENRD Rural Entrepreneurship Thematic Initiative: Rural Finance* (rapport final de l'initiative thématique du REDR sur l'entrepreneuriat rural: la finance rurale)⁽¹⁰⁾ a collecté des données sur la perception des risques par les banques commerciales, les tendances et les préférences liées aux lignes de crédit mises à la disposition des entreprises rurales. Les conclusions de l'étude, qui reposent sur les réponses de six banques dans quatre États membres (Hongrie, Lettonie, Malte et Royaume-Uni), montrent que la majorité de ces banques n'appliquent pas de critères formels spécifiques aux entreprises rurales. Les banques estiment cependant que les prêts aux entreprises rurales sont au moins aussi risqués que ceux aux autres entreprises. Les conclusions de l'étude du REDR correspondent aux résultats d'études réalisées pour la Banque centrale

⁽⁹⁾ Pour plus d'informations sur les nouveaux règlements régissant les activités des banques et autres institutions financières, voir: <http://www.bis.org/bcbs/basel3.htm>
⁽¹⁰⁾ http://enrd.ec.europa.eu/app_templates/filedownload.cfm?id=84638378-F1F0-1325-D38A-E3A85D31BAB4

européenne et la direction générale des entreprises et de l'industrie.

Une constatation intéressante se dégage de l'étude du REDR: les banques ont tendance à accueillir plus favorablement les demandes d'entreprises rurales bénéficiaires d'aides financières d'origine nationale ou européenne.

Les projets de développement qui ont déjà été examinés à la loupe dans le cadre des contrôles de «vigilance requise» du secteur public sont réputés moins risqués. Par exemple, les projets qui ont déjà été évalués à l'aune des critères d'admissibilité du Feader sont considérés plus favorablement par les prêteurs. Les banques accordent de l'importance au cofinancement du Feader parce qu'il contribue à préserver les flux de liquidités, assure une meilleure viabilité dans l'ensemble et favorise des projets de plus grande qualité.

Les autres facteurs influant sur la perception des risques liés aux PME rurales par les institutions de prêt ont trait au sens général des affaires et aux capacités des entreprises rurales. Les entreprises doivent être capables de convaincre les institutions financières de la viabilité de leur projet et de leur solvabilité. Par conséquent, les PME qui peuvent démontrer leur savoir-faire personnel dans les domaines de la planification des affaires et financière, de la gestion du risque et des techniques d'autoévaluation ont plus de chances d'obtenir le soutien des prêteurs. À l'inverse, les PME qui ne sont pas

en mesure de prouver de manière adéquate leur compétitivité et leur potentiel de croissance pourraient ne pas être en mesure de convaincre les prêteurs des mérites de leurs projets.

L'accès des PME rurales à des programmes appropriés de soutien aux entreprises (notamment des services abordables de conseils et d'assistance technique) est par conséquent un autre facteur, lié au précédent, susceptible d'influer sur le déficit de financement rural pour les PME. En outre, le manque d'informations pertinentes sur la disponibilité des possibilités de financement pour les entreprises peut également entraver l'offre mais aussi la demande de soutien ⁽¹⁾.

Les possibilités offertes par les programmes de développement rural

Les conclusions de cette étude de l'offre et de la demande de financement rural indiquent que, s'il existe une demande de financement, toute une série d'obstacles du côté de l'offre peut empêcher les PME rurales d'obtenir un financement pour leurs projets de développement. Par conséquent, les défaillances du marché peuvent pousser les PME rurales à rechercher d'autres sources de financement pour survivre.

Un élargissement des instruments d'ingénierie financière proposés aux entreprises rurales qui ont recours au Feader dans le cadre des programmes de

développement rural des États membres pourrait jouer un rôle précieux pour relever ce défi. Comme indiqué dans les pages qui précèdent, les programmes de crédit des PDR (fonds d'emprunt, fonds de capital-risque ou fonds de capital-investissement) peuvent être conçus de manière à offrir des conditions plus favorables que les sources de financement commerciales. De même, les fonds de garantie cofinancés par les PDR peuvent améliorer l'accès au crédit commercial, et les instruments de bonification d'intérêts cofinancés par les PDR pourraient contribuer à faciliter le désendettement des PME rurales en réduisant le montant des intérêts qu'elles doivent payer sur leurs propres ressources.

Dans le cadre des processus décisionnels relatifs à l'élargissement de ces possibilités de financement offertes par les PDR, il faut prendre en considération de nombreuses questions afin de garantir l'utilisation adéquate des deniers publics. Ces questions soulignent combien il importe que les instruments d'ingénierie financière ne soient introduits que dans les cas où une analyse approfondie du déficit de financement rural a été effectuée.

Les acteurs des PDR intéressés par l'élargissement de la disponibilité des instruments d'ingénierie financière du Feader peuvent s'inspirer des leçons déjà tirées dans d'autres domaines d'action de l'UE. La politique de cohésion, par exemple, a été la première à utiliser un grand nombre d'instruments d'ingénierie financière, conçus pour soutenir les PME dans toutes les régions d'Europe.

L'interview d'un spécialiste de la politique de cohésion à la [page 27](#) permet de mieux comprendre l'équilibre entre la demande et l'offre d'instruments alternatifs pour pallier le déficit de financement des PME.

De plus, l'article de la [page 21](#) traite de diverses questions qui doivent être prises en compte lors de la conception d'un instrument d'ingénierie financière destiné aux PME rurales afin d'atteindre le bon équilibre entre les besoins et les exigences du bénéficiaire et du fournisseur.



⁽¹⁾ Voir l'article à la [page 34](#) sur la manière dont les réseaux ruraux nationaux peuvent contribuer à remédier à ce problème.

Le potentiel des Highlands

© TIM HUDSON



Au nord de l'Écosse se trouvent quelques-unes des régions rurales les plus isolées d'Europe, où les débouchés commerciaux sont limités par des handicaps naturels et l'exode rural. Les effets de la crise économique s'y font sentir durement, mais une palette d'instruments financiers a été conçue pour aider les entreprises rurales de la région à se lancer et à se développer. Le cofinancement du Fonds européen de développement régional (FEDER) constitue une part importante du financement nécessaire à l'établissement de ces instruments financiers, qui s'adressent principalement aux entreprises non agricoles.

Une société à responsabilité limitée a été créée par le département du développement économique municipal du Conseil des Highlands. Highland Opportunity Limited (HOL) est une société ne disposant pas de capital en actions. Elle n'a qu'un seul membre, le Conseil des Highlands. Aucun dividende ni bénéfice sur les opérations courantes de la société ne sont versés au membre unique, et tout excédent est réinvesti dans la clientèle de la société, composée de microentreprises et de PME.

HOL a une valeur d'inventaire nette de 4,1 millions de livres sterling (GBP) (l'équivalent d'environ 5,15 millions d'euros) et son programme d'investissement annuel s'élève à quelque 570 000 GBP (l'équivalent d'environ 715 000 euros). Celui-ci consiste essentiellement en prêts provenant de plusieurs fonds différents.

Opportunity Fund

Un «Opportunity Fund» offre des prêts discrétionnaires à des entreprises en démarrage et en développement sur le territoire du Conseil des Highlands. Ce fonds fonctionne avec succès depuis 26 ans et a bénéficié du cofinancement du FEDER pendant cette période. Il a pour principale priorité d'octroyer des prêts allant de 1 000 à 50 000 GBP (l'équivalent d'environ 1 250 à 62 500 euros), qui peuvent ne pas être assortis de garanties pour autant que le plan d'entreprise soit solide.

Des prêts de plus de 50 000 GBP et allant jusqu'à 250 000 GBP (l'équivalent d'environ 312 500 euros) peuvent être fournis si le fonds dispose de finances suffisantes et si une garantie est constituée sur un bien d'entreprise. En outre, les emprunts importants doivent justifier d'un potentiel élevé de développement économique dans les Highlands. Les conditions d'emprunt pour les entrepreneurs indépendants prévoient l'obligation personnelle de remboursement; dans le cas des sociétés à responsabilité limitée, la garantie des administrateurs est requise.

Exceptionnellement, lorsqu'une entreprise présente des perspectives de croissance élevée et un parcours clair de sortie des investissements, un apport de capital-investissement peut être envisagé par l'entremise de l'Opportunity Fund.

Community Enterprise Loan Fund

Le Community Enterprise Loan Fund (CELF) de HOL offre des prêts pour soutenir les entreprises locales «sans but lucratif» dans les Highlands. Il s'adresse en général aux entités dotées de statuts, telles qu'une société, un club, un trust ou une compagnie, qui ne versent pas de dividende ou d'excédent à leurs propriétaires mais les réinvestissent dans l'activité.

Beaucoup de ces entreprises locales fournissent des services sociaux essentiels qui ne seraient pas viables en tant que projets commerciaux dans les Highlands, mais peuvent survivre et se développer grâce au soutien et au financement de la collectivité. D'autres exemples comprennent les organismes de soins, les associations culturelles et de préservation du patrimoine, les organisations de jeunesse, les clubs de sport, etc.

Des prêts allant jusqu'à 50 000 GBP (l'équivalent d'environ 62 500 euros) peuvent être obtenus du CELF à un taux d'intérêt de 5 % ou plus selon le profil de risque et selon qu'une garantie est apportée ou non. La durée maximale des prêts est de sept ans. Des prêts de plus de 50 000 GBP peuvent également être envisagés dans des circonstances spéciales. Le FEDER a cofinancé le CELF pour l'aider à lancer son programme de soutien aux entreprises sociales. HOL dispose aussi d'un instrument de prêt de Social Investment Scotland (une initiative de financement du développement communautaire dans le secteur tertiaire, lancée par le gouvernement écossais en 2001).

Soutien aux jeunes entrepreneurs



© TIM HUDSON

HOL a conclu une convention avec Youth Business Scotland pour soutenir les jeunes entrepreneurs dans les Highlands et les îles du Nord. À travers l'Opportunity Fund, HOL offre des prêts pour compléter les prêts de Youth Business Scotland. Dans l'ensemble, ces prêts peuvent s'élever jusqu'à 10 000 GBP (l'équivalent d'environ 12 500 euros) à un taux d'intérêt fixe de 3 %, pour une durée maximale de cinq ans. Youth Business Scotland octroie également des subventions d'un montant maximal de 1 000 GBP (l'équivalent d'environ 1 250 euros) dans certains cas, et Market Test des subventions d'un montant maximal de 250 GBP (l'équivalent d'environ 310 euros) pour soutenir l'étude de marché préalable.

Youth Business Scotland s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (ou 30 ans s'ils sont handicapés ou désavantagés géographiquement

parce qu'ils résident dans une des îles écossaises) qui lancent ou développent leur entreprise. Il vise en particulier les jeunes entrepreneurs potentiellement désavantagés. Les services d'assistance comprennent des conseils en planification des affaires, une formation et un suivi assuré par un mentor.

Highland Business Growth Fund

Ce programme de HOL offrait une obligation de dette d'une durée de deux ans, sans garantie et sans intérêts, à toute entreprise admissible des Highlands dont la création ou le développement nécessitait un financement.

Les secteurs d'activité ciblés par ce fonds reflétaient les priorités en matière de développement économique assignées par le Conseil des Highlands à HOL, ainsi que les priorités du programme opérationnel de la région au titre du FEDER (qui cofinçait le fonds). Étaient notamment concernées les PME actives dans le tourisme et la culture, l'énergie, l'alimentation et les boissons, les sciences de la vie (entre autres) et les industries créatives, ainsi que les nouvelles entreprises en phase de lancement. Le secteur de la vente au détail n'était pas admissible.

Munie d'un plan d'entreprise solide, une entreprise admissible pouvait obtenir un emprunt sans intérêts et sans remboursement du capital pendant les deux premières années afin d'obtenir plus facilement un emprunt bancaire ou un autre emprunt commercial d'appoint. Pour faciliter leur lancement, les nouvelles entreprises en démarrage pouvaient également obtenir un financement d'amorçage sous forme de subvention dans le cadre du programme. Le programme a été mis en œuvre entre avril 2009 et avril 2010. Vingt entreprises ont été aidées et 62 emplois créés ou conservés dans la foulée. La demande était forte à cause du taux d'intérêt intéressant et du remboursement différé, à une époque où il était difficile d'accéder au crédit commercial.

Les problèmes de conformité soulevés par le gouvernement ont été ultérieurement résolus, mais ont retardé le remboursement de la subvention du FEDER à HOL. Ce délai, combiné à la réduction des recettes due au report du remboursement du capital pendant deux ans, a considérablement obéré la trésorerie de HOL et affecte encore toujours les fonds disponibles pour le réinvestissement.

Financement du développement rural

Marie Mackintosh, directrice générale, explique comment les instruments financiers de HOL aident le développement rural: «HOL a toujours cherché à pallier la défaillance du marché du côté du crédit commercial traditionnel en soutenant les PME et les entreprises sociales qui se sont fait éconduire ou ne peuvent obtenir un financement suffisant provenant d'autres sources. La récession se faisant de plus en plus sentir ces dernières années, nous constatons que la politique de crédit des banques est devenue plus stricte et que les PME ont du mal à garder la tête hors de l'eau car leurs facilités de découvert sont réduites ou supprimées, ce qui ajoute à leurs difficultés d'exploitation. Nos taux d'intérêt sont compétitifs et, normalement, nous ne touchons pas de commission de montage.»

«Si HOL cherche à stimuler la croissance et à traduire ses investissements par des résultats économiques, nous reconnaissons également qu'il est important de renforcer la résilience des entreprises

dans la conjoncture économique actuelle. Beaucoup de PME doivent survivre à la récession et nous nous attendons à ce qu'elles renouent avec la croissance dès que les conditions du marché se seront améliorées.»

«Notre succès est dû en grande partie au fait que nous offrons simultanément une aide financière abordable et toute une gamme de conseils commerciaux généraux et spécialisés, et ce gratuitement, grâce à notre guichet d'entreprises et aux équipes de collaborateurs du réseau Enterprise Europe Network.»

«Durant la période de douze mois qui s'est terminée en mars 2011, HOL a octroyé 36 prêts pour une valeur de 566 000 GBP (l'équivalent d'environ 710 000 euros), qui ont permis de créer ou de conserver 126 emplois. Au cours des douze mois suivants, un total de 33 prêts ont été approuvés pour une valeur combinée de 597 200 GBP (l'équivalent d'environ 750 000 euros), et 180 emplois ont pu être créés ou conservés.»

«La boulangerie de l'île de Skye, qui a été créée en 2007 pour fournir du pain frais, des biscuits et des galettes d'avoine à la population locale en remplacement des produits importés, illustre la manière dont notre fonds d'emprunt aide les PME rurales. Au printemps 2010, l'entreprise, se sentant désormais à l'étroit dans la cuisine privée de son propriétaire, a dû s'installer dans des locaux commerciaux, qu'elle avait auparavant aménagés. Un prêt de 3 000 GBP de l'Opportunity Fund de HOL et une obligation de dette de 7 800 GBP (l'équivalent d'environ 9 800 euros) du Highland Business Growth Fund lui ont été accordés, dans le cadre d'un investissement global de 49 000 GBP (l'équivalent d'environ 61 500 euros). Le soutien de HOL a également permis d'obtenir une subvention d'un trust local ainsi qu'un prêt bancaire de 7 800 GBP. À l'automne 2011, la boulangerie tournait à plein régime et 3 nouveaux emplois à temps plein avaient été créés. L'entreprise a aussi ouvert un café écologique et un magasin de produits locaux. Les demandeurs reconnaissent que les prêts de HOL les ont aidés à décrocher un financement auprès d'autres sources.»

«Autre exemple: la société de ferry desservant l'île de Skye, qui a reçu trois fois l'aide du Community Enterprise Loan Fund. L'aide la plus récente, accordée en décembre 2011, consistait en un prêt sans garantie de 25 000 GBP (l'équivalent d'environ 31 250 euros), remboursable en trois ans, pour mettre à niveau le moteur et effectuer d'autres réparations sur le ferry. Le projet a permis de conserver l'emploi de cinq insulaires», ajoute M^{me} Mackintosh. «Le ferry de l'île de Skye est un exemple d'entreprise sociale dans une région rurale reculée. Non seulement la ligne de ferry parvient à créer de l'emploi là où les alternatives sont rares, mais elle a aussi contribué à relier entre elles deux régions d'Écosse qui, autrement, resteraient très isolées. Le ferry offre une autre expérience touristique que le pont de Skye, et, cette année, il a été mis en service plus tôt, à la suite d'un glissement de terrain qui a coupé pendant des mois la route menant au village côtier de Stromeferry.»



© MARCUS MCADAM



Tirer les leçons de l'expérience des Fonds structurels de l'UE

Si les instruments financiers sont relativement récents dans la boîte à outils de la politique européenne de développement rural, les exemples écossais que nous venons d'évoquer soulignent le fait que la politique de développement régional de l'UE les utilise depuis bien plus longtemps. L'importance de ces outils n'a cessé de croître, et l'expérience tirée de la canalisation des Fonds structurels par l'intermédiaire des instruments financiers est riche de précieux enseignements dont la politique de développement rural pourrait s'inspirer.

La politique de cohésion de l'UE prévoit un cadre légal pour la mise en œuvre de toute une série d'instruments financiers dans les zones rurales et urbaines d'Europe. Dans ce contexte, les États membres se mettent d'accord sur un ensemble flexible de modalités d'exécution des Fonds structurels. Une fois en place, ces règles de l'Union européenne servent de principes directeurs aux États membres dans la mise en œuvre des Fonds structurels. Les modalités convenues dans ce cadre réglementaire décrivent le champ d'application et les caractéristiques fondamentales des instruments financiers des Fonds structurels. Les États membres s'aident du cadre réglementaire de l'UE pour élaborer une batterie diversifiée d'instruments financiers relevant des Fonds structurels.

António Gonçalves est le chef de l'unité chargée de l'ingénierie financière et des grands projets à la direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne. Il collabore étroitement avec les instruments financiers des Fonds structurels et signale que l'utilisation de ces instruments est en augmentation. «Pour la prochaine période de programmation [2014-2020], le commissaire européen chargé de la politique de cohésion de l'UE a fait part de sa volonté de tripler la proportion du financement canalisée par l'intermédiaire des instruments financiers. L'objectif de la Commission est notamment de souligner l'importance de l'utilisation des instruments financiers pour combler l'écart entre des ressources publiques rares et les besoins en investissements et encourager la participation du secteur privé.»

Comme indiqué dans les pages qui précèdent, les ressources financières du Fonds européen de développement régional (FEDER) ont été utilisées pour créer ou dynamiser des centaines d'instruments financiers en tout genre. Les emprunts Finnvera, par exemple, utilisent le soutien du FEDER pour venir en aide aux projets de développement dans l'ouest de la Finlande en offrant des prêts, des garanties et du capital-risque. Un

investissement de 2,8 millions d'euros du FEDER dans Finnvera a permis de réunir un budget total de 16,4 millions d'euros et d'offrir un soutien à quelque 1 500 projets. En Calabre, dans le sud de l'Italie, un montant de 18,75 millions d'euros du Fonds social européen (FSE) a été combiné à un financement de Fincalabra, l'institution financière publique de la région, afin de créer un fonds total de 37,5 millions d'euros, qui octroie des microcrédits et des garanties pour le microcrédit. En janvier 2012, cet instrument financier avait déjà soutenu environ 1 300 entrepreneurs.

Des tendances différentes se dégagent de l'utilisation des instruments financiers par les États membres. En général, les pays les plus riches de l'UE, qui reçoivent de la part des Fonds de cohésion moins de moyens par habitant, sont davantage intéressés par les instruments financiers que par les subventions. «Les pays qui reçoivent moins de ressources ont tendance à être plus sélectifs dans les financements qu'ils octroient. Les instruments financiers sont examinés avec soin avant toute décision sur les formes de financement», observe M. Gonçalves.

Dynamiser les petites entreprises

Sur la question des objectifs, il fait remarquer que, «jusqu'à présent, les instruments financiers de la politique de cohésion ont été utilisés pour soutenir les petites et moyennes entreprises (PME), la régénération et le renouveau urbains et l'efficacité énergétique». Pour ce qui est du développement rural, les leçons les plus pertinentes devraient être tirées de l'expérience de la politique de cohésion, qui a recours aux instruments financiers pour soutenir les PME.

«D'après nos estimations, en décembre 2010, un montant approximatif de



© TIM HUDSON

8,1 milliards d'euros était disponible au titre de la politique de cohésion pour soutenir les PME [par l'intermédiaire des instruments financiers]», ajoute M. Gonçalves. Le soutien aux PME est en fait le domaine dans lequel les instruments financiers de la politique de cohésion ont eu la plus grande incidence. «L'aide aux PME, en particulier au moyen de prêts et de garanties, peut être transposée au développement rural moyennant les adaptations nécessaires.»

M. Gonçalves note que la politique de cohésion «fournit également un soutien important en ce qui concerne le capital-risque mis à la disposition de jeunes entreprises au stade précoce. Je ne pense pas qu'on pourrait en faire autant dans le cas d'agriculteurs individuels. En revanche, l'expérience pourrait être reproduite pour financer des exploitations agricoles ou des créations d'entreprises. Peut-être pour la transformation d'un produit agricole, par exemple.»

Agir comme il se doit

M. Gonçalves résume trois grandes leçons applicables à la politique de développement rural, tirées de l'expérience des instruments financiers destinés à la politique de cohésion:

- les instruments financiers doivent être utilisés pour répondre à un besoin;
- la fourniture de ces instruments doit être basée sur la demande;
- l'intérêt public doit être soigneusement mis en équilibre avec les intérêts des gestionnaires de fonds du secteur privé.

D'après lui, les instruments financiers doivent être employés «lorsqu'ils répondent à un besoin réel et que leur utilisation apporte une réelle valeur ajoutée. Il importe de procéder à une analyse préalable adéquate des besoins et des raisons pour lesquelles ceux-ci ne sont pas pris en charge par le marché. Un agriculteur se voit refuser sa demande d'emprunt par la banque: pourquoi? Est-ce parce que la banque n'est pas intéressée car l'exploitation agricole est trop petite ou comporte trop de risques? Si la banque est prête à accorder un crédit, nous ne devrions pas nous substituer à elle. Nous intervenons lorsque la banque ne veut pas octroyer de prêt, même si le projet pourrait être viable, malgré un risque élevé. Telles sont les situations que nous devrions couvrir avec les instruments financiers soutenus par les fonds de l'UE, qu'il s'agisse de développement rural ou de politique de cohésion».

Pour veiller à ce que le soutien financier soit bien basé sur la demande, il importe, d'après M. Gonçalves, de cerner les problèmes de financement et de «concevoir l'instrument financier de manière à ce qu'il réponde exactement à ce problème. Il faut atteindre le bon équilibre entre les besoins et le fonctionnement du marché et s'efforcer d'adapter les instruments aux bonnes pratiques acceptées par le marché.»

À cet égard, la politique de cohésion a tiré ses propres leçons. «Nous avons été confrontés à un problème dans le passé: certains instruments reposaient sur l'offre. La logique sous-jacente était en quelque sorte de dire: "On a de l'argent, pourquoi ne pas créer un instrument financier?"», explique le chef d'unité de la direction générale de la politique régionale et urbaine.

Cette approche permet aux gestionnaires de fonds publics d'engager leurs fonds facilement et rapidement et donc d'affirmer qu'ils ont rempli leur mission. Ce n'est toutefois pas nécessairement la meilleure approche, car elle ne garantit pas que les deniers publics sont utilisés de manière optimale.



M. Gonçalves fait donc remarquer: «À l'avenir, nous devrions d'abord analyser le problème pour déterminer les besoins et la manière d'y répondre. Les ressources affectées aux instruments financiers doivent être adaptées aux besoins d'investissements inventoriés dans une région donnée.»

La conception d'un instrument financier doit également tenir compte de la nature particulière du financement apporté par l'UE. «N'oublions pas qu'il s'agit de l'argent du contribuable. On ne peut donc pas faire exactement la même chose qu'un investisseur privé», souligne-t-il. «Nous devons nous imposer certaines restrictions que les opérateurs normaux du marché n'ont pas; celles-ci font du financement de projets risqués une affaire très délicate

qui nécessite une analyse et une surveillance minutieuses.»

Ce qui nous amène à la dernière grande leçon selon M. Gonçalves, à savoir que l'intérêt public doit être mis en équilibre avec les intérêts des gestionnaires de fonds. «Les gestionnaires de fonds», fait-il observer, «sont là pour faire du profit, tandis que nous sommes là pour poursuivre des objectifs publics. Il faut arriver à concilier ces intérêts de telle manière que, en faisant du profit, les investisseurs privés servent aussi des objectifs d'intérêt public.»

En résumé, «nous fournissons les fonds pour les objectifs d'intérêt public, mais nous comprenons que les investisseurs privés doivent faire du profit; sinon, ils ne seraient pas de la partie.»

Ajustements

La Commission améliore actuellement son utilisation des instruments financiers relevant de la politique de cohésion à la lumière d'un rapport de la Cour des comptes européenne ⁽¹²⁾, publié en mars 2012. La Cour des comptes recommande de mieux évaluer le déficit de financement touchant les PME qui sollicitent le soutien des instruments financiers. Elle insiste aussi sur la nécessité de revoir certains règlements de manière qu'ils se prêtent mieux à la création d'instruments financiers, au lieu de servir uniquement à l'octroi de subventions. Une autre recommandation clé de la Cour des comptes européenne porte sur l'adoption de mesures visant à utiliser les fonds pour mobiliser des investissements privés plus importants. Les questions abordées dans le rapport pourraient fournir des orientations supplémentaires pour l'utilisation des instruments financiers dans le cadre de la politique de développement rural.

Sur la question de la mobilisation des investissements privés (qui est l'une des justifications principales de l'utilisation des instruments financiers), M. Gonçalves fait observer que «la Cour des comptes européenne affirme clairement que, pour ce qui est des garanties, la politique de cohésion a imprimé un effet de levier au moins aussi important que tout autre type d'instrument financier. Du côté du capital-investissement, l'effet de levier a été moins prononcé mais reste honorable. Dans certains cas, le montant mobilisé représentait trois fois et demie la contribution de l'UE».

En ce qui concerne l'utilisation de prêts pour mobiliser les investissements privés, M. Gonçalves indique: «D'après la Cour des comptes européenne, chaque euro investi par l'UE a généré jusqu'à 2 euros et nous pourrions obtenir un effet de levier bien plus important. Nous devons toutefois tenir compte du fait que nous travaillons dans le contexte de la politique de cohésion, qui porte sur des régions diverses et fournit un soutien dans des situations de défaillance du marché.»

M. Gonçalves ajoute que le rapport de la Cour des comptes européenne a été pris en considération dans les propositions présentées par la Commission européenne pour la période de programmation 2014-2020. «La Cour des comptes européenne a aussi critiqué le fait que les règlements ne sont pas adaptés aux instruments financiers. Nous nous sommes donc efforcés de combler cette lacune. Les règlements futurs contiendront des règles plus détaillées sur l'utilisation des instruments financiers.»

La voie à suivre

Un document de travail des services de la Commission ⁽¹³⁾, publié en février 2012, contient une synthèse utile des principaux problèmes et de la manière dont la Commission se propose de les résoudre pendant la période 2014-2020. Il présente également un intérêt en ce qui concerne les instruments financiers utilisés pour promouvoir le développement rural, étant donné que le règlement financier pour 2014-2020 énoncera des règles communes pour l'utilisation des instruments financiers dans tous les domaines d'action financés par le budget de l'UE.

Le document de travail esquisse un certain nombre de changements, parmi lesquels figurent les suivants: les instruments financiers seront conçus sur la base d'une évaluation ex ante qui recensera les défaillances du marché ou les déficits de financement; les instruments financiers pourront être combinés avec des subventions; des instruments financiers normalisés «prêts à l'emploi» seront élaborés en fonction de modalités et de conditions prédéfinies; les règles relatives à la gestion des fonds seront clarifiées; les rapports d'activités des fonds seront renforcés et rationalisés.

Au final, les fonds de la politique de cohésion et de la politique de développement rural devraient pouvoir aller de pair. «Les types d'actions pouvant être soutenus par le FEDER ou le FSE, d'une part, ou par les fonds de développement rural, d'autre part, sont clairement délimités au sein des programmes. Ces délimitations s'appliqueront aussi aux instruments financiers», précise M. Gonçalves.

Les améliorations du système sont une bonne chose, car les instruments financiers ont vocation à subsister. M. Gonçalves conclut en indiquant: «Les instruments financiers seront toujours nécessaires et sans doute encore plus aujourd'hui en cette période de rigueur budgétaire. Les budgets sont de plus en plus serrés et je ne crois pas que cela changera au sortir de la crise économique actuelle. Le processus d'assainissement budgétaire sera maintenu; par conséquent, il y aura de moins en moins d'argent pour les subventions, et les gouvernements seront beaucoup plus regardants sur les subventions disponibles. Les activités économiques susceptibles de s'autofinancer doivent donc être soutenues par des instruments financiers et non par des subventions.»



© UNION EUROPÉENNE

⁽¹²⁾ Rapport spécial n° 2/2012, *Instruments financiers en faveur des PME cofinancés par le Fonds européen de développement régional*, disponible à la page <http://eca.europa.eu/portal/pls/portal/docs/1/13766758.PDF>

⁽¹³⁾ SWD(2012) 36 final, «Financial Instruments in Cohesion Policy», disponible à la page http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/communic/financial/financial_instruments_2012_en.pdf

Sources complémentaires d'information en ligne:

Document de travail des services de la Commission —
Les instruments financiers de la politique de cohésion
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/communic/financial/financial_instruments_2012_en.pdf

Les instruments d'ingénierie financière mis en œuvre par les États membres avec le concours du FEDER — Rapport de synthèse
http://ec.europa.eu/regional_policy/thefunds/doc/instruments/financial/financial_engineering_report_2012.pdf

Annexes au rapport de synthèse sur les instruments d'ingénierie financière mis en œuvre par les États membres avec le concours du FEDER
http://ec.europa.eu/regional_policy/thefunds/doc/instruments/financial/financial_engineering_annex_2012.zip

Fiche technique — Les instruments financiers de la politique de cohésion 2014-2020
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/informat/2014/financial_instruments_fr.pdf

La conception d'activités de microfinance dans l'UE: comment élaborer et mettre en œuvre des programmes de soutien par la microfinance avec l'appui du FSE
http://www.cop-ie.eu/sites/default/files/COPIE_ESFManual_Access_to_Finance_print.pdf



Sources d'aides européennes aux investissements pour les instruments financiers ruraux

Plusieurs initiatives communes soutenues par la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI) ou le Fonds européen d'investissement (FEI) présentent un intérêt pour l'Europe rurale. Il s'agit de partenariats entre la direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne et plusieurs institutions financières internationales (IFI), dont le Groupe BEI.

Les instruments financiers du FEI comprennent Jeremie et Jasmine. L'initiative Jeremie (ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises) a été conçue de manière que le soutien du FEI vienne compléter la politique de cohésion de l'UE. Jeremie combine des ressources de la Commission européenne et de la BEI ainsi que des fonds d'autorités publiques nationales ou d'autres institutions financières. La structure de Jeremie est unique et permet aux États membres d'utiliser une partie de leurs Fonds structurels pour fournir des financements à risque aux PME au moyen de capital-investissement, de prêts et de garanties, et ce par l'intermédiaire d'un «fonds à participation» renouvelable, qui fonctionne comme un fonds de fonds. La flexibilité de la structure de Jeremie favorise des produits d'ingénierie financière novateurs qui encouragent les microentreprises et les PME (rurales ou non) à ne plus être dépendantes des subventions, en leur proposant une palette de solutions financières conçues pour répondre à leurs besoins de développement.

Jasmine (action commune pour soutenir les institutions de microfinance en Europe) est une initiative d'assistance technique aux institutions de microfinance (IMF) dans l'UE. Jasmine utilise des fonds de la Commission européenne et est gérée par le FEI. L'aide apportée par l'intermédiaire de cet instrument vise à élargir le rayon d'action et la capacité des organisations qui offrent des microcrédits aux PME dans l'UE. Les IMF autres que les banques (y compris celles qui peuvent bénéficier d'un cofinancement au titre du développement rural) peuvent l'utiliser pour étendre leurs activités et maximiser l'incidence de leurs produits de microfinance sur le développement des très petites entreprises.

Jaspers et Jessica figurent parmi les initiatives communes de la Commission européenne et de la BEI. Jaspers (assistance commune dans le soutien aux projets en faveur des régions d'Europe) est un partenariat d'assistance technique entre la Commission européenne (direction générale de la politique régionale et urbaine), la BEI, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la banque allemande Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW). Jaspers aide les autorités des États membres à entreprendre les préparatifs essentiels aux projets de développement de grande envergure. Les régions rurales peuvent bénéficier de Jaspers parce que son soutien à la planification contribue à assurer la qualité des projets importants tels que les réseaux routiers, les réseaux énergétiques et les plans de régénération territoriale. Jaspers couvre les 12 États membres qui ont rejoint l'UE depuis 2004, ainsi que la Croatie.

Jessica (soutien communautaire conjoint pour un investissement durable dans les zones urbaines) était précédemment axée sur les



© TIM HUDSON

zones urbaines, mais il est possible de l'étendre à certains aspects de la politique de développement rural de l'UE. S'agissant du potentiel rural de Jessica, un porte-parole de la BEI explique que, «pour la période de programmation 2014-2020 du financement de l'UE, il est prévu d'étendre le champ d'application et l'ampleur de l'utilisation des instruments d'ingénierie financière, tout en renforçant leur flexibilité. Dans ce contexte, on pourrait mener un dialogue renforcé et explorer les possibilités de partenariat entre Jessica et les instruments de développement rural, comme les fonds du programme de développement rural de l'UE, notamment dans les domaines des investissements énergétiques ou de l'intégration des chaînes alimentaires».

«Le champ d'application de Jessica reste la promotion de solutions intégrées pour un développement urbain durable. Un élargissement potentiel du champ d'application du programme pourrait consister à renforcer les synergies entre les zones urbaines et rurales (sur le plan des infrastructures logistiques, de la promotion de la mobilité et du travail en réseau). Ce genre d'actions devra toutefois être minutieusement conçu et reposer sur des bases juridiques appropriées. Les éventuelles actions intégrées de Jessica

dans le cadre de partenariats urbain-rural bien calibrés seraient dès lors conditionnées à la délégation de compétences spécifiques à la BEI par les autorités de gestion nationales.»

Une autre possibilité de resserrer les liens entre la politique de développement rural de l'UE et des institutions de l'UE telles que la BEI pourrait prendre la forme d'une «plate-forme de développement chargée de promouvoir le développement des capacités et les échanges d'expériences entre les zones urbaines et rurales». Une initiative de ce type pourrait favoriser les échanges fonctionnels entre les villes et les campagnes. La Commission propose par ailleurs d'intensifier l'utilisation des instruments d'ingénierie financière et d'assistance technique et de coordonner de manière plus efficace et efficiente les ressources des Fonds structurels et de cohésion afin de maximiser les synergies. Cet objectif devrait être atteint par la mise en œuvre des programmes opérationnels plurifonds et des capacités de financement croisé au niveau des programmes ou des opérations. Dans ce contexte, un nouvel outil — l'investissement territorial intégré

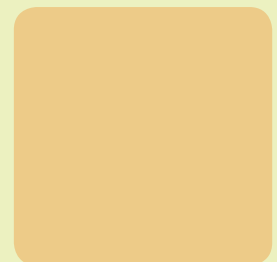
(ITI) — pourrait jouer un rôle intéressant, car il permet de combiner le financement de plusieurs axes prioritaires d'un ou de plusieurs programmes opérationnels. Les résultats pourraient donc donner lieu à des interventions multidimensionnelles et intersectorielles. «Dans ce contexte, cela pourrait présenter un intérêt pour le financement en aval des interventions fonctionnelles dans les zones urbaines et les zones rurales limitrophes», conclut le porte-parole de la BEI.

Plus d'informations:

- Jeremie: http://www.eif.org/what_we_do/jeremie/index.htm
- Jasmine: http://www.eif.org/what_we_do/microfinance/JASMINE/index.htm
- Jessica: <http://www.eib.org/jessica>
- Jaspers: <http://www.jaspers-europa-info.org>



© UNION EUROPÉENNE





Le rôle des réseaux ruraux nationaux pour faciliter l'accès à la finance

Les réseaux ruraux nationaux (RRN) sont chargés d'aider les autorités des États membres à améliorer l'efficacité de leurs programmes de développement rural (PDR). Les RRN utilisent toute une série d'outils pour analyser et promouvoir des approches fondées sur les bonnes pratiques dans la mise en œuvre des PDR et sont bien conscients du potentiel offert par les instruments financiers. L'expérience du RRN letton met en lumière certaines mesures utiles que les RRN peuvent prendre pour promouvoir les instruments financiers des PDR.

En cette période de turbulences économiques, on en viendrait à oublier que la Lettonie a été le pays de l'UE le plus durement touché par la crise financière mondiale de 2008-2009. Entre 2008 et 2010, l'économie lettone s'est contractée d'un quart, tandis que le taux de chômage grimpait à près de 23 %. Bon nombre des travailleurs qui ont réussi à conserver leur emploi ont dû accepter des baisses de salaire spectaculaires.

En conséquence de la crise, les banques ont cessé de prêter aux entreprises, et notamment aux exploitations agricoles

et aux autres entreprises des régions rurales. Dzintars Vaivods, responsable de projets de l'unité de soutien du réseau rural national letton, estime que, bien que l'économie lettone ait renoué globalement avec la croissance en 2010 et qu'elle continue à se remettre de la crise, les effets de la récession économique se font encore sentir.

«À l'époque, les banques ne finançaient plus rien, pas même les très bons projets», se rappelle M. Vaivods. «Depuis, la situation s'est nettement améliorée, mais les banques sont encore hésitantes, surtout vis-à-vis des petites entreprises.» La

restriction de l'accès au financement peut entraver les projets de développement agricole ou les projets de réorientation de la production. Les autres entreprises rurales en pâtissent également. «Les entreprises de tourisme rural sont dans une situation encore pire que les agriculteurs, parce que les deux ou trois dernières années n'ont pas été bonnes pour le secteur. Le tourisme rural est un secteur que les banques ne financent pas du tout», ajoute-t-il.

Bien que, en général, les entreprises rurales n'aient pas facilement accès au financement, ce qui limite leurs possibilités

d'investissement, certains sous-secteurs ou types d'entreprises souffrent plus que d'autres. Les jeunes entrepreneurs sont confrontés aux plus grandes difficultés, estime M. Vaivods: nouveaux agriculteurs qui veulent reprendre des exploitations existantes, petits exploitants et agriculteurs de semi-subsistance.

«**D**ans certains segments du secteur agricole, on peut vraiment parler de défaillance du marché», explique-t-il. Les raisons en sont variées. Les jeunes agriculteurs des États baltes et d'autres pays de l'UE, par exemple, éprouvent des difficultés à accéder au financement parce qu'ils n'ont pas encore fait leurs preuves ou n'ont pas encore de passé bancaire probant et que, en principe, ils représentent un risque plus élevé pour les banques. De leur côté, les petits exploitants sont défavorisés parce que «les grosses exploitations sont toujours plus stables et plus intéressantes pour les banques», note M. Vaivods, qui ajoute que «les petits exploitants subissent davantage la pression du marché et ne peuvent se mesurer aux grands. Parfois, leurs coûts par unité de production sont plus élevés, mais pas toujours».

Les entreprises rurales peuvent elles aussi être pénalisées par le manque de discernement dont les banques font preuve

quand elles décident d'octroyer des crédits. Pour en revenir à la question du tourisme rural, M. Vaivods pense que de bonnes entreprises sont parfois laissées pour compte. «Dans le tourisme rural, le grand problème, c'est qu'il y a eu beaucoup de projets bancals. Et pendant la récession, le tourisme n'était pas un secteur d'investissement prioritaire. Pourtant, certains sites touristiques ruraux sont bien situés et fournissent de bons services. Les banques devraient donc les considérer sous un angle plus sélectif.»

Comblent le fossé

Lorsque les défaillances du marché persistent, les fonds des PDR peuvent jouer un rôle en soutenant les instruments financiers, parallèlement aux subventions traditionnelles. M. Vaivods décrit plusieurs mesures qui pourraient être prises pour combler le fossé entre les financements dont les entreprises rurales ont besoin pour soutenir leur croissance et l'offre de fonds disponible.

Au niveau de la politique, des mesures pourraient être prises pour cibler les aides sur les segments de l'économie rurale mal desservis par les banques commerciales. «L'économie rurale a tout à gagner d'instruments plus appropriés de soutien aux petits exploitants et aux jeunes agriculteurs», suggère M. Vaivods. «Notre PDR prévoit des mesures en faveur des jeunes agriculteurs et des agriculteurs de semi-subsistance, mais souvent, cela ne suffit pas.»

En particulier, la mesure 112 du PDR plafonne à 40 000 euros le soutien aux jeunes agriculteurs. Souvent, ce montant ne suffit pas, mais les banques ne font pas l'appoint. Même chose pour les agriculteurs de semi-subsistance, qui voient leur soutien plafonné à 7 500 euros.





© TIM HUDSON

Les banques pourraient être incitées à accorder plus souvent des prêts à ces segments du secteur agricole si des garanties, couvertes par les fonds du PDR, leur étaient apportées. En Lettonie, un fonds d'emprunt pour les agriculteurs a été créé en 2010 en réaction à la crise économique et financière. On pourrait s'en inspirer pour fournir aussi des garanties ciblées.

Pour M. Vaivods, la création du fonds d'emprunt letton pour les agriculteurs était une bonne idée, mais il a mis du temps à fonctionner, et, entre-temps, la situation économique de la Lettonie s'est améliorée et les banques ont commencé à prêter à nouveau, fût-ce prudemment. «La situation du marché s'est nettement améliorée et le marché pourrait offrir des

crédits aux agriculteurs», dit M. Vaivods. Le fonds d'emprunt pourrait par conséquent être recadré de manière à se concentrer sur les petits exploitants et les nouveaux agriculteurs. «Le fonds fonctionne, mais il ne peut fournir qu'une aide partielle à ces segments du marché», ajoute-t-il.

Une certaine restructuration des aides du PDR pourrait également être recherchée. Actuellement, les jeunes agriculteurs peuvent obtenir une subvention couvrant 80 % de leur investissement, contre 40 % pour les exploitations déjà développées. En revanche, pour les petits exploitants et les agriculteurs de semi-subsistance, «on devrait se situer au milieu», suggère M. Vaivods. Si ces exploitants pouvaient recevoir des subventions de 60 ou 70 %,

il leur serait sans doute plus facile d'obtenir un crédit bancaire pour boucler leur budget.

On pourrait aussi soutenir davantage les exportations agricoles. En Lettonie, les fonds de l'UE alloués au développement régional épaulent les programmes de soutien aux exportations, mais les agences agricoles ne sont pas directement concernées et les exportations agricoles sont souvent négligées.

M. Vaivods pense qu'il vaudrait mieux concentrer le soutien aux exportations agricoles sur certains secteurs. Il donne l'exemple des aïelles. «C'est un des produits de niche du pays. Nous sommes parmi les cinq premiers producteurs mondiaux. C'est une activité rentable, mais gourmande en investissements, et le nombre d'exploitations est limité. Pour bien faire, elles devraient bénéficier d'un soutien [aux exportations] en recourant à des instruments financiers conçus pour ce type d'entreprise rurale.»

Pour d'autres exportations agricoles, comme le blé ou le lait, le financement n'est pas le principal problème. Il s'agit plutôt d'améliorer la coopération, ce qui suscite certaines résistances en Lettonie. «Les gens associent encore la coopération à la collectivisation de l'époque soviétique et pensent que ce n'est pas une bonne manière de faire des affaires», explique-t-il. «Ils préfèrent travailler seuls. Je crois que c'est un des défis les plus importants auxquels nous sommes confrontés [dans le développement rural]. Il faudra peut-être attendre un changement de génération pour pouvoir le relever.»

Apprendre par la pratique

Le financement des entreprises rurales ne se résume toutefois pas aux prêts accordés par les banques ou aux garanties apportées par les fonds des PDR. Le RRN letton s'est rendu compte que les agriculteurs et les entrepreneurs ruraux doivent acquérir les compétences nécessaires pour obtenir un crédit auprès des institutions financières et collaborer avec elles.

Le RRN letton a donc mis sur pied des programmes de formation spécialement destinés aux entrepreneurs ruraux. «Si vous avez un prêt, vous devez coopérer avec la banque, établir un tableau de financement, effectuer les remboursements à temps, etc.», explique M. Vaivods, qui ajoute que «les agriculteurs doivent se préparer à cela, et le RRN leur fournit justement une formation spéciale en gestion financière».

À ce jour, deux de ces programmes de formation du RRN ont été mis en place. Le premier s'adresse aux jeunes et vise à éveiller leur créativité d'entrepreneur et à la renforcer par la formation. Le

programme commence par une séance de remue-méninges de deux jours pour trouver des idées d'entreprises rurales. Après la sélection des idées à poursuivre, un cours de suivi se concentre sur l'élaboration d'un plan d'entreprise. Il y a aussi un concours de plan d'entreprise, le meilleur projet étant couronné d'un prix.

Le second programme s'adresse aux agriculteurs de semi-subsistance et aux jeunes agriculteurs, qui bénéficient eux aussi d'avis et de conseils sur leurs plans d'entreprise, ainsi que d'un programme de soutien prévoyant une aide consultative permanente pendant cinq ans. Il ne s'agit pas de mentorat, insiste M. Vaivods, mais de maintenir les agriculteurs dans la bonne voie et de veiller à ce que les projets soient exécutés, par exemple en donnant des conseils sur la restructuration d'une exploitation.

Les banques sont associées aux programmes de formation des RRN, en particulier au programme destiné aux jeunes agriculteurs, ce qui aide les jeunes entrepreneurs à entrer en contact avec les sources de financement potentielles. On n'en est encore qu'aux débuts,

mais un soutien a déjà été fourni à environ 400 agriculteurs. «Les programmes de formation sont assez récents et nous sommes encore en train d'accroître leur capacité», explique M. Vaivods.

M. Vaivods espère que d'autres RRN s'y intéresseront aussi à mesure que le programme se développe. «Il est encore trop tôt pour l'exporter dans d'autres pays», estime-t-il, «mais nous avons une vision très forte sur ce point. Nous apprenons par la pratique.»

L'expérience acquise dans la Lettonie rurale met en évidence l'existence d'une demande d'instruments financiers ruraux conçus pour répondre aux déficits de financement des projets de développement rural. Les RRN peuvent aider à clarifier et à souligner les caractéristiques de ces déficits de financement. Ce processus peut alimenter la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de nouveaux instruments financiers des PDR. Fait important, les RRN peuvent aussi jouer un rôle clé dans le développement des capacités commerciales des entrepreneurs dans les zones rurales, en les aidant à bien utiliser les fonds des PDR.



Les instruments financiers prévus par l'initiative thématique des RRN sur l'entrepreneuriat rural



Les réseaux ruraux nationaux (RRN) de l'ensemble de l'Europe ont conjugué leurs forces pour échanger leurs expériences et dégager des solutions transposables permettant d'améliorer l'accès des entreprises rurales à l'assistance financière. Cette démarche s'inscrit dans une initiative thématique des RRN sur l'entrepreneuriat rural, lancée en réaction à la crise économique mondiale.

Le réseau européen de développement rural (REDR) a mis sur pied une initiative thématique des RRN sur l'entrepreneuriat rural en mars 2010. Dès le départ, il a été décidé de regrouper en quatre grands thèmes les problèmes potentiels liés à la coopération des RRN et à l'action conjointe sur l'entrepreneuriat rural, à savoir:

- 1) les outils de soutien de l'entrepreneuriat rural;
- 2) les secteurs émergents de l'économie rurale;
- 3) comment surmonter les obstacles à l'entrepreneuriat;
- 4) les aspects sociaux de l'entrepreneuriat.

Les RRN ont décidé que les travaux concernant le thème «comment surmonter les obstacles à l'entrepreneuriat» consisteraient principalement à analyser les modalités d'accès des entrepreneurs ruraux aux capitaux. Lors de la 11^e réunion des RRN, en avril 2011, les discussions se sont focalisées sur les problèmes liés à l'absence de facilités de crédit et de financement en rapport avec les initiatives de développement rural. Le RRN suédois a pris l'initiative dans ce

domaine en créant un «groupe de travail sur la finance rurale» (GTFR), qui comprend des membres des RRN d'Allemagne, de France, d'Italie, de Lettonie, de Hongrie et de Finlande.

Quatre grandes missions ont été assignées au GTFR, à savoir:

- rassembler des exemples d'instruments d'ingénierie financière mis en œuvre dans l'UE;
- faciliter les formations sur les instruments d'ingénierie financière destinés aux entrepreneurs ruraux, au secteur financier et au secteur public;
- sensibiliser au potentiel du Feader en matière d'ingénierie financière et au rôle d'autres sources de financement;
- adopter un langage commun et un mécanisme de notation des projets d'investissement rural.

À ce jour, le GTFR s'est en grande partie employé à collecter des informations sur la manière dont les instruments financiers soutiennent les entreprises rurales dans l'UE. Les conclusions intermédiaires ont permis de réunir des données pertinentes et contribué à clarifier la situation actuelle. Des recherches plus poussées sont en cours pour produire de nouvelles études de cas sur les instruments financiers ruraux.

Le point de contact du REDR a également mené une enquête auprès des autorités de gestion, des organismes payeurs et des institutions financières afin de mieux comprendre les facteurs qui influencent l'adoption de l'ingénierie financière dans les programmes de développement rural (PDR) et les critères utilisés par les banques pour évaluer le risque des projets dans les régions rurales où ces programmes ont été mis en place. En outre, les RRN ont apporté leur pierre à l'édifice en communiquant d'autres exemples de programmes de crédit mis en œuvre dans leurs pays respectifs. Toutes ces informations, qui viennent s'ajouter à une analyse détaillée de la littérature, ont été synthétisées dans un rapport final⁽¹⁴⁾, présenté lors de la 14^e réunion des RRN à Salonique (Grèce), en février 2012⁽¹⁵⁾.

Le REDR a aussi soutenu un séminaire intitulé «Faciliter l'accès des microentreprises rurales au financement», organisé par le RRN letton à Riga (juin 2012)⁽¹⁶⁾. Lors de ce séminaire, plusieurs études de cas décrits par les RRN ont été présentées.

L'une d'entre elles portait sur un programme de microcrédit letton, qui a obtenu des résultats impressionnants en soutenant les besoins en développement de petites entreprises gérées par des femmes.

⁽¹⁴⁾ http://enrd.ec.europa.eu/app_templates/filedownload.cfm?id=E6109191-9B8E-3ACA-BE4F-780D87307DC1

⁽¹⁵⁾ http://enrd.ec.europa.eu/en-rd-events-and-meetings/meetings/fr/14th-nrn-meeting_fr.cfm

⁽¹⁶⁾ Pour les présentations et le programme du séminaire, voir le site internet du RRN letton: http://www.laukutikls.lv/citi_pasakumi/3122-veiksmigi_aizvadits_starptautisks_seminars_finansejuma_piekluves_atvieglosana_lauku_uznemumiem

Un programme letton de microcrédit pour les femmes rurales

Les programmes de microcrédit sont un type d'instrument financier utilisé aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement afin de mettre des prêts modiques à la disposition de jeunes entrepreneurs. Ces programmes ciblent habituellement les personnes exclues des services financiers classiques; la solution du microcrédit leur offre le capital d'amorçage dont elles ont besoin. Les instruments de microcrédit sont souvent conçus pour répondre spécifiquement aux besoins et aux circonstances particulières que rencontre un groupe cible déterminé.

Les prêts des programmes de microcrédit sont en général de courte durée — d'ordinaire, moins d'un an. Le financement est fourni pour constituer un fonds de roulement et les paiements peuvent normalement être reçus dès l'approbation du prêt. Les remboursements sont souvent hebdomadaires ou mensuels. Les montants octroyés par les programmes de microcrédit sont généralement assez faibles (moins de 1 000 euros). Les emprunteurs commencent d'habitude par des prêts modiques et, au fur et à mesure qu'ils les remboursent, ils prouvent leur solvabilité, ce qui leur ouvre la voie à des prêts plus élevés.

Un programme de microcrédit fondé sur cette approche fonctionne avec succès en Lettonie depuis 1998. Cet instrument financier, géré par l'Association des femmes rurales de Lettonie, accorde des prêts à des entrepreneuses. Maiga Krūzmētra, chargée du programme, explique le contexte: «Quand nous nous sommes séparés de l'Union soviétique, il a fallu trouver de nouvelles sources de revenus, mais le grand public n'avait pas beaucoup d'expérience commerciale. Nous avions des idées et des ambitions, mais peu de gens savaient comment les concrétiser.»

«Le manque d'expérience dans la négociation avec les banques et l'obtention d'emprunts était l'un des principaux obstacles. On s'imaginait que les banques étaient des institutions puissantes qui refuseraient de soutenir des projets commerciaux ruraux de petite envergure. Les femmes rurales pensaient qu'il leur serait encore plus difficile d'obtenir l'aide financière d'une banque et avaient donc d'autant moins envie de monter leur propre affaire, même si elles avaient souvent de bonnes idées.»

Ce problème d'exclusion sociale a retenu l'attention du Conseil nordique des ministres, qui a soutenu la transition des États baltes vers l'économie de marché. Les membres du Conseil étaient conscients de l'efficacité des programmes de microcrédit, non seulement pour stimuler le développement économique local, mais aussi pour renforcer la confiance des femmes et les encourager à participer plus activement au développement de leurs régions.



© TIM HUDSON

Le Conseil nordique des ministres a octroyé un financement à un programme pilote de microcrédit, qui s'est depuis lors développé en un réseau de 70 groupes de microcrédit centrés sur la Lettonie rurale. M^{me} Krūzmētra explique: «Nous avons eu beaucoup de succès avec ce type de fonds d'emprunts modiques, et nous avons aidé des femmes à développer des entreprises locales en tout genre, qui créent des emplois et des services qui tombent à point nommé dans leur région. Parmi les bénéficiaires des microcrédits, on retrouve des jeunes et des moins jeunes; leurs projets d'entreprise rurale concernent notamment la coiffure, la culture maraîchère, les tisanes, le tourisme et les services de couture, pour n'en citer que quelques-uns.»

Le programme letton fonctionne de la même manière que la plupart des instruments de microcrédit. Les candidats emprunteurs ne doivent pas apporter de garantie physique comme un bien immobilier. Le système utilise plutôt une garantie collective: quiconque contracte un emprunt rejoint le groupe de microcrédit et tous les membres du groupe partagent les risques pris par le groupe. Cette approche, basée sur la solidarité, se révèle attrayante; elle implique que les participants sont mutuellement responsables du remboursement de leurs emprunts individuels. Dans certains cas, les emprunteurs peuvent être invités à produire un ou deux garants personnels — des amis, des voisins ou des notables locaux.

«Nous constatons que les femmes sont plus enclines à contracter un emprunt lorsqu'elles savent qu'elles sont soutenues par les

autres femmes du groupe», remarque M^{me} Krūzmētra. «Un autre facteur de succès important de notre fonds d'emprunt est le soutien que nous offrons sous forme de mentorat, dans le cadre de notre plan global de développement des entreprises. Cette approche basée sur le renforcement des capacités est bien accueillie par nos clientes, qui nous disent que les conseils que nous leur donnons, notamment dans le domaine de la gestion financière, leur sont très utiles. Le mentorat renforce leur confiance et contribue à réduire le risque d'échec. Il permet aussi de protéger le fonds d'emprunt et les membres du groupe contre les risques de défaut. C'est certainement en partie pour cette raison que nous avons un taux de défaut aussi faible sur les microcrédits que nous octroyons.»

«Outre les moyens financiers du Conseil nordique des ministres, nous avons aussi reçu des fonds européens d'Interreg pour soutenir l'expansion du programme. Nous bénéficions aussi désormais de ressources financières d'une banque lettone ainsi que du Fonds pour l'entrepreneuriat des femmes rurales en Lettonie de notre association. Les fonds sont utilisés à bon escient et on peut constater leur effet sur la confiance des femmes rurales et le développement économique local. Plus de 130 femmes ont obtenu un microcrédit de notre programme, et, pour la plupart d'entre elles, c'était leur premier emprunt.»

«Nous encourageons nos clientes à développer leurs entreprises pas à pas, comme l'illustre bien le cas de Gunta Čepuka, du district de Bauskas. En 2006, elle a reçu un emprunt pour l'aider à monter une petite entreprise agricole. Elle a ensuite contracté un autre microcrédit pour stocker le fumier produit par son bétail. Le succès de sa production alimentaire lui a donné l'idée et l'audace d'ouvrir un magasin pour vendre les produits des fermiers locaux. Le dernier prêt que le programme lui a accordé l'a aidée à construire une installation de fumage de viande, qui apporte une valeur ajoutée aux produits agricoles locaux.»

«Outre les projets à valeur ajoutée tels que celui de Gunta, notre instrument de microcrédit crée aussi de l'emploi. Par exemple, Biruta Mežale, de Cēsis, s'est fait membre de l'un de nos groupes de microcrédit pour pouvoir créer une société locale de comptabilité. Elle fournit des services de comptabilité personnalisée à des entreprises locales; sa société s'est développée à un point tel qu'elle emploie désormais 8 personnes et sert plus de 100 clients.»

«Je suis très satisfaite des réalisations de notre instrument de microcrédit et je crois que ce type d'assistance financière pourrait se révéler utile dans de nombreuses autres régions d'Europe. Il permet aux femmes rurales de lancer des activités commerciales et d'acquérir de l'expérience et de prendre confiance en elles grâce au soutien des autres membres du groupe. Il n'est pas toujours possible d'obtenir les mêmes effets positifs avec d'autres instruments financiers.»



Atelier du comité de coordination du REDR

Le comité de coordination du REDR sur l'«ingénierie financière», qui a eu lieu en octobre 2012, s'est focalisé sur les activités du GTFR. Cet atelier de grande envergure avait pour but de rassembler quelque 160 acteurs des différents PDR de l'ensemble de l'Europe pour examiner les questions liées au renforcement de l'utilisation des instruments financiers dans les futurs PDR. Les nouvelles règles applicables à la prochaine période de programmation et la nécessité de mieux évaluer les besoins du marché pendant l'évaluation ex ante sont quelques-unes des questions abordées.

Priorités actuelles

Plusieurs actions menées actuellement par les RRN et le REDR, dans le cadre du GTFR, visent à alimenter le processus d'élaboration des nouveaux PDR pour la période 2014-2020. Dans ce contexte, il est prévu d'accroître les échanges d'expériences sur l'utilisation des divers instruments d'ingénierie financière. Des propositions ont également été formulées pour élaborer des principes méthodologiques applicables à l'évaluation des déficits de financement rural et aux autres procédures liées à la mise en œuvre des instruments financiers, qui peuvent aider les autorités de gestion et les organismes payeurs à gérer ces programmes.

Les RRN sont encouragés à collaborer étroitement avec les autorités de gestion afin de se préparer à l'introduction des instruments d'ingénierie financière au titre du cadre stratégique commun (CSC) et de fournir des informations sur les autres manières d'améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) rurales au financement.

Une liste de contrôle a été mise au point pour guider les autorités de gestion des PDR, les organismes intermédiaires et les autres acteurs associés à la supervision du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).

Liens intéressants

Vous pouvez trouver sur le site internet Access2Finance les banques, les fonds de capital-risque et les autres organisations de votre pays qui octroient des financements par l'intermédiaire des instruments financiers (<http://www.access2finance.eu/>).

Le site de l'Union européenne consacré aux subventions (http://ec.europa.eu/contracts_grants/grants_fr.htm).

Le réseau Enterprise Europe Network (<http://portal.enterprise-europe-network.ec.europa.eu/>).

Les organisations membres du réseau Enterprise Europe Network dans 50 pays (<http://portal.enterprise-europe-network.ec.europa.eu/about/branches>).

Liens vers les autorités de gestion du Feader dans les États membres de l'UE (http://ec.europa.eu/agriculture/links-to-ministries/index_fr.htm).

Trouvez les autorités de gestion nationales ou régionales susceptibles de vous informer sur l'obtention d'un financement dans votre pays ou votre région via les Fonds structurels de l'UE (http://ec.europa.eu/regional_policy/manage/authority/authority_fr.cfm).

La sélection de l'instrument financier approprié pour remédier au déficit de financement des PME rurales requiert une analyse et une planification minutieuses. Il convient de prendre en considération les points suivants:

- Toutes les propositions de mesures d'ingénierie financière doivent être dûment justifiées par une évaluation du niveau de la demande et des besoins spécifiques des bénéficiaires ciblés (PME ou autres organisations). Les analyses des déficits de financement doivent être de haute qualité et comprendre une analyse quantifiée.
- Lorsqu'elle approuve des PDR qui comprennent des mesures d'ingénierie financière, la Commission européenne doit vérifier leur cohérence par rapport aux caractéristiques du déficit de financement et s'assurer que l'évaluation et les mesures proposées se correspondent.
- Un niveau de demande approprié est nécessaire afin d'éviter un «saupoudrage géographique» des fonds par les instruments financiers. L'accès au crédit a toutes les chances d'être inefficace et intenable si la taille des fonds se situe au-dessous d'une certaine masse critique, car les coûts généraux et les risques liés aux investissements ou aux prêts ne peuvent être étalés sur un nombre suffisant de PME. Les autorités chargées des PDR doivent éviter les situations dans lesquelles le profil de risque combiné et la taille restreinte du fonds risquent de mettre en danger le portefeuille du fonds dans son intégralité (à cause d'une diversification insuffisante du risque couru par le fonds).
- Toutes les propositions de mesures d'ingénierie financière doivent comprendre des valeurs minimales contraignantes pour les ratios de levier et les fréquences minimales de renouvellement ⁽¹⁷⁾ ainsi que des informations pour le calcul des indicateurs de levier, fixées contractuellement.
- Tout instrument financier nécessite un système de suivi et d'évaluation (S&E) fiable et solide sur le plan technique, capable d'alimenter avec précision les processus d'établissement de rapports et d'audit des PDR. Le système de S&E doit être capable de distinguer chaque instrument financier et de séparer ses résultats ou réalisations des subventions traditionnelles. Les montants effectivement versés aux PME doivent être transparents. Un petit nombre d'indicateurs de S&E mesurables, pertinents, spécifiques et uniformes doit être adopté à l'avance pour tous les instruments financiers.
- Les dispositions prises pour couvrir les frais de gestion des instruments financiers doivent être transparentes, contrôlables et conformes aux critères énoncés dans les règlements.
- Tout traitement préférentiel des contributeurs du secteur privé à un instrument financier (par rapport aux contributeurs du secteur public) doit être soigneusement justifié, car il est susceptible de limiter sa capacité à générer suffisamment de fonds résiduels pour la vague suivante de PME rurales.
- L'éligibilité du fonds de roulement doit être examinée cas par cas, dans le respect de la législation et des règles en matière d'aides d'État.
- Les approches basées sur des fonds renouvelables «permanents» ⁽¹⁸⁾ doivent être privilégiées afin de garantir que les instruments financiers ont un effet durable. Des conditions doivent être fixées pour empêcher que les fonds résiduels soient utilisés pour des finalités autres que l'objectif de développement rural original de la mesure du PDR pour laquelle le cofinancement du Feader a été obtenu.

⁽¹⁷⁾ Une fréquence de renouvellement fait référence à la facilité fournie à un emprunteur sous la forme d'un montant maximal de capital disponible sur une période déterminée.

⁽¹⁸⁾ Un fonds permanent est un instrument financier dans lequel le rendement des investissements est automatiquement réaffecté au budget général du fonds afin d'alimenter constamment les capitaux mis à la disposition des investissements.



© TIM HUDSON

Glossaire des principaux termes utilisés dans ce numéro

Autorité de gestion	L'autorité de gestion est désignée par l'État membre comme l'organisme responsable de la gestion d'un programme cofinancé par l'UE, par exemple un programme de développement rural. Cet organisme peut être public ou privé.
Cadre stratégique commun	Cadre politique de l'UE proposant des règles d'application communes et cohérentes pour les fonds de l'Union en gestion partagée.
Capital d'amorçage	Le capital d'amorçage finance l'étude, l'évaluation et le développement d'un premier projet d'entreprise. La phase d'amorçage précède celle de démarrage. Ces deux phases ensemble sont souvent appelées «stade précoce».
Capital de lancement	Le capital de lancement est fourni aux entreprises pour assurer le développement et la commercialisation initiale de leurs produits. Les entreprises peuvent être en cours de création ou déjà exister, mais ne vendent pas encore leurs produits ou leurs services dans le commerce.
Défaillance du marché	Situation économique où la quantité d'un produit demandée par les consommateurs ne correspond pas à la quantité offerte par les fournisseurs. Elle est causée par divers facteurs qui empêchent l'équilibre entre l'offre et la demande.
Déficit de financement rural	Écart entre les aides financières disponibles pour les entreprises rurales et les aides dont elles ont besoin pour se développer.
Évaluation du risque	L'évaluation du risque est une étape de la procédure de gestion du risque qui se rapporte à la détermination de la valeur quantitative ou qualitative du risque de crédit. Cet exercice présente un intérêt spécifique (notamment) pour l'apport de garanties. L'évaluation du risque quantitatif de crédit implique une estimation et un calcul du risque (et en particulier des «pertes prévues» et des «pertes imprévues») : l'ampleur des pertes potentielles et la probabilité qu'elles se produisent.
Fonds à participation	Fonds créé pour investir dans un ou plusieurs instruments financiers. Les fonds à participation peuvent être considérés comme bénéficiaires de l'aide de l'UE.
Fonds de capital-investissement	Instrument soutenant les investissements d'une entreprise (existante ou en démarrage) par l'acquisition d'une prise de participation (copropriété).
Fonds de capital-risque	Instrument soutenant les investissements d'une entreprise par le capital-risque. Le CR est un type de capital-investissement utilisé normalement pour financer une entreprise au stade précoce (amorçage et démarrage) ou en expansion. Pour compenser les risques plus élevés liés aux entreprises au stade précoce, le fonds de CR cherche en général un retour sur investissement plus élevé que la moyenne.
Fonds de garantie	Instrument soutenant les investissements d'une entreprise par des garanties. Une garantie consiste en l'engagement d'un tiers, appelé «le garant», à rembourser la dette d'un emprunteur si celui-ci ne peut pas le faire lui-même. Le garant est tenu de couvrir tout manquement ou défaut de l'emprunteur sur sa dette conformément aux modalités et aux conditions de la convention conclue entre le garant, le prêteur et l'emprunteur.
Fonds d'emprunt	Instrument soutenant les investissements d'une entreprise par l'emprunt. Un emprunt est un type de dette. L'emprunteur reçoit du prêteur ou emprunte à celui-ci un certain montant, appelé «le principal», et doit lui rembourser le même montant ultérieurement. En règle générale, l'argent est restitué en échéances périodiques ou en remboursements partiels; dans une annuité, chaque échéance est d'un même montant. L'octroi d'un prêt a normalement un coût: ce sont les intérêts de la dette.
Fonds de roulement	Liquidités dont dispose une société pour constituer son entreprise, mais aussi mesure d'efficacité et de bonne santé financière. Le fonds de roulement peut être positif ou négatif selon le nombre de créances à court terme de la société. Un fonds de roulement négatif indique que la société est actuellement incapable de balancer son passif à court terme avec la trésorerie, les créances clients et le stock. Le fonds de roulement est calculé comme la différence entre les actifs à court terme et le passif à court terme.
Fonds de subvention	Forme d'aide financière à un bénéficiaire qui ne doit pas être remboursée (sauf en cas de non-respect de la convention).
Fonds permanent	Instrument financier dans lequel le rendement des investissements est automatiquement réaffecté au budget général du fonds afin d'alimenter constamment les capitaux disponibles pour les investissements.
Fonds structurels	Instruments de la politique de cohésion de l'UE visant à réduire les disparités régionales. Ils comprennent le Fonds européen de développement régional et le Fonds social européen.
Liquidation	Processus consistant à vendre tous les actifs d'un fonds, à payer les créanciers, à distribuer les éventuels avoirs restants aux principaux obligés, puis à dissoudre le fonds.
Microcrédit	Petits prêts, généralement inférieurs à 25 000 euros, accordés soit par des institutions spécialisées dans le microcrédit, soit par d'autres intermédiaires financiers. Dans le contexte de cette publication, l'objet du microcrédit doit être lié à une activité économique.
Microentreprise	Entreprise de moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 2 millions d'euros.
Petite et moyenne entreprise	Entreprise comptant entre 10 et 250 salariés et réalisant un chiffre d'affaires entre 2 et 50 millions d'euros.
Régime de bonifications d'intérêts	La bonification d'intérêts est un moyen de soutenir le paiement des intérêts sur les emprunts.
Ressources restantes	Capitaux et gains et autres bénéfices et recettes attribuables aux contributions de l'UE aux instruments financiers.

Les volumes précédents de la Revue rurale de l'UE sont toujours disponibles sur EU Bookshop: <http://bookshop.europa.eu>

Remplissez notre formulaire d'abonnement pour recevoir les publications du REDR chez vous—*gratuitement!* https://webgate.ec.europa.eu/myenrd/myenrd/en/registration_en.cfm



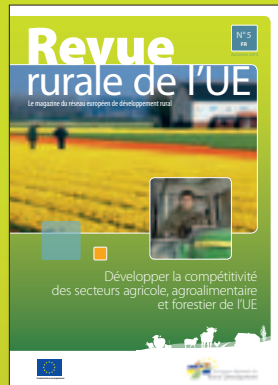
K3-AJ-09-002-FR-C



K3-AJ-09-003-FR-C



K3-AJ-10-004-FR-C



K3-AJ-10-005-FR-C



K3-AJ-10-006-FR-C



K3-AJ-11-007-FR-C



K3-AJ-11-008-FR-C



K3-AJ-11-009-FR-C



K3-AJ-12-010-FR-C



K3-AJ-12-011-FR-C



K3-AJ-12-012-FR-C



Le réseau européen de développement rural EN LIGNE

<http://enrd.ec.europa.eu>



Office des publications

ISSN 1831-5348



9 771831 534002